Ports Canada

RAPPORT ANNUEL 1990

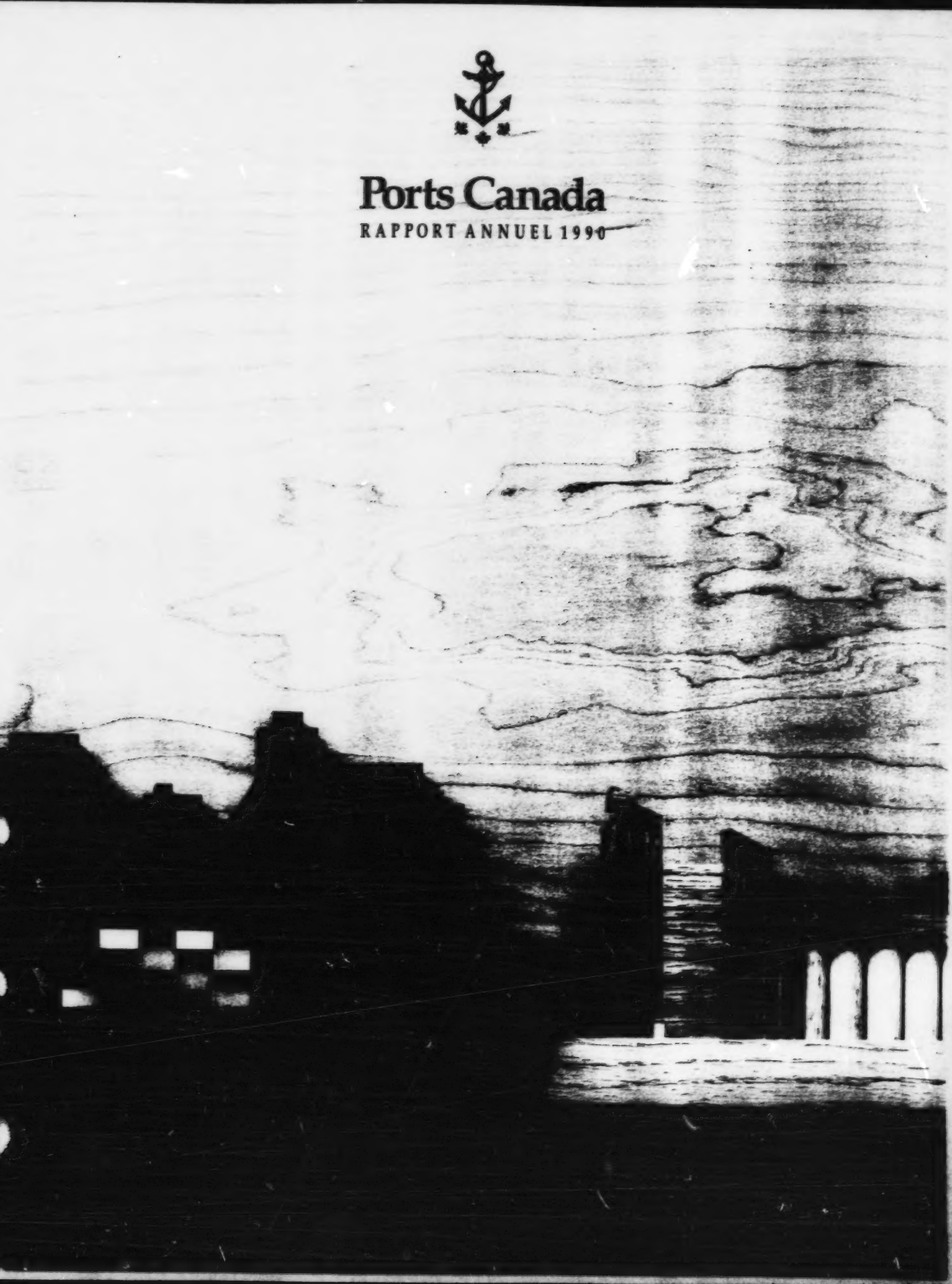

91-05773/

Profil de Ports Canada

L'appellation "Ports Canada" désigne un réseau fédéral de ports administrés conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*, adoptée en 1983. Sept de ces ports sont constitués en sociétés autonomes, situées à Halifax, Montréal, Prince Rupert, Québec, Saint John, St. John's (T.-N.) et Vancouver. Les autres ports, que la Société canadienne des ports gère comme des divisions, sont situés à Belledune, Chicoutimi/Baie des Ha! Ha!, Churchill, Port Colborne, Prescott, Sept-Îles et Trois-Rivières.

Ports Canada assure près de la moitié de l'ensemble du trafic portuaire canadien. De ce fait, Ports Canada constitue un instrument privilégié pour la mise en oeuvre de la politique portuaire nationale. Celle-ci vise entre autre à fournir, au meilleur coût possible et de façon équitable pour tous les usagers, les services nécessaires au commerce maritime international du Canada, tant sur le plan national que régional et local.

Le réseau fonctionne sur une base décentralisée et chacune des sociétés portuaires locales possède une grande autonomie dans l'administration du port placé sous sa responsibilité. Tout en assurant un service public, les ports du réseau sont administrés selon les pratiques commerciales usuelles.

Le bureau national de la Société canadienne des ports est situé à Ottawa.

If you would like to receive a copy of this annual report in English, please write to Ports Canada, Corporate Services, 99 Metcalfe Street, Ottawa, Ontario K1A 0N6.

Table des matières

Société canadienne des ports	3
Société du port d'Halifax	17
Société du port de Montréal	23
Société du port de Prince Rupert	31
Société du port de Québec	39
Société du port de Saint John	45
Société du port de St. John's	53
Société du port de Vancouver	59
Répertoire de la Société	65

Perspective de Ports Canada

On entend par trafic total le volume de marchandises ayant transité dans les terminaux administrés par Ports Canada, ainsi que dans les installations privées relevant de chaque port. En 1990, Ports Canada a manutentionné 180,6 Mt, ce qui représente une augmentation de 3,7 % par rapport à l'année précédente. De ce volume, 151,2 Mt, ou 84 %, ont été manutentionnées par l'ensemble des sept sociétés portuaires locales, et 29,4 Mt, ou 16 %, par la Société canadienne des ports. Cet accroissement est attribuable principalement à la reprise des exportations de céréales, dont le volume est plus ou moins revenu à ce qu'il était au cours des dernières années. Le volume de charbon a accusé une légère baisse, mais dans le secteur des produits pétroliers, par contre, on a enregistré une hausse de 7 % par rapport à 1989, les mouvements se chiffrant à 46,3 Mt.

Le tonnage manutentionné aux postes à quai de Ports Canada en 1990 s'est chiffré à 79,2 Mt, une hausse de 4 % par rapport aux 76,1 Mt de 1989. Les sept sociétés portuaires locales ont traité 75,1 Mt, une augmentation de 3 %, comparativement aux 72,6 Mt de l'année précédente. Le tonnage total aux installations de la Société canadienne des ports, s'élevant à 4,0 Mt en 1990, a grimpé de 14 % par rapport aux 3,5 Mt traitées en 1989.

Les expéditions de céréales effectuées à partir du réseau Ports Canada ont repris de plus belle en 1990 pour atteindre les 25 Mt, un accroissement dépassant les 32 % si on les compare aux 19 Mt enregistrées l'année d'avant. Tous les grands ports céréaliers, y compris ceux de Québec, de Montréal, de Vancouver et de Prince Rupert ont réalisé d'excellents bénéfices.

Les expéditions de charbon accusent un léger fléchissement de 2,3 %, puisqu'elles ont baissé de 31,2 Mt à 30,5 Mt en un an.

Au total, 12,9 Mt de marchandises conteneurisées, ou 1,4 million d'unités ÉVP (unités équivalant à vingt pieds), ont été manutentionnées dans les installations de Ports Canada, volume record représentant une augmentation par rapport au trafic de 12,4 Mt en 1989. Les ports de Montréal et d'Halifax ont tous deux établi des records en traitant 5,8 Mt et 3,9 Mt respectivement, tandis que le port de Vancouver a augmenté son volume à 2,7 Mt, battant presque ainsi son record établi en 1988. Quant au Port de St. John's, il a établi un record pour la quatrième année consécutive, en manutentionnant 400 000 tonnes de marchandises conteneurisées.

Le volume de marchandises générales non conteneurisées a continué à régresser de 5,7 %, pour se situer à 11,2 Mt en 1990.

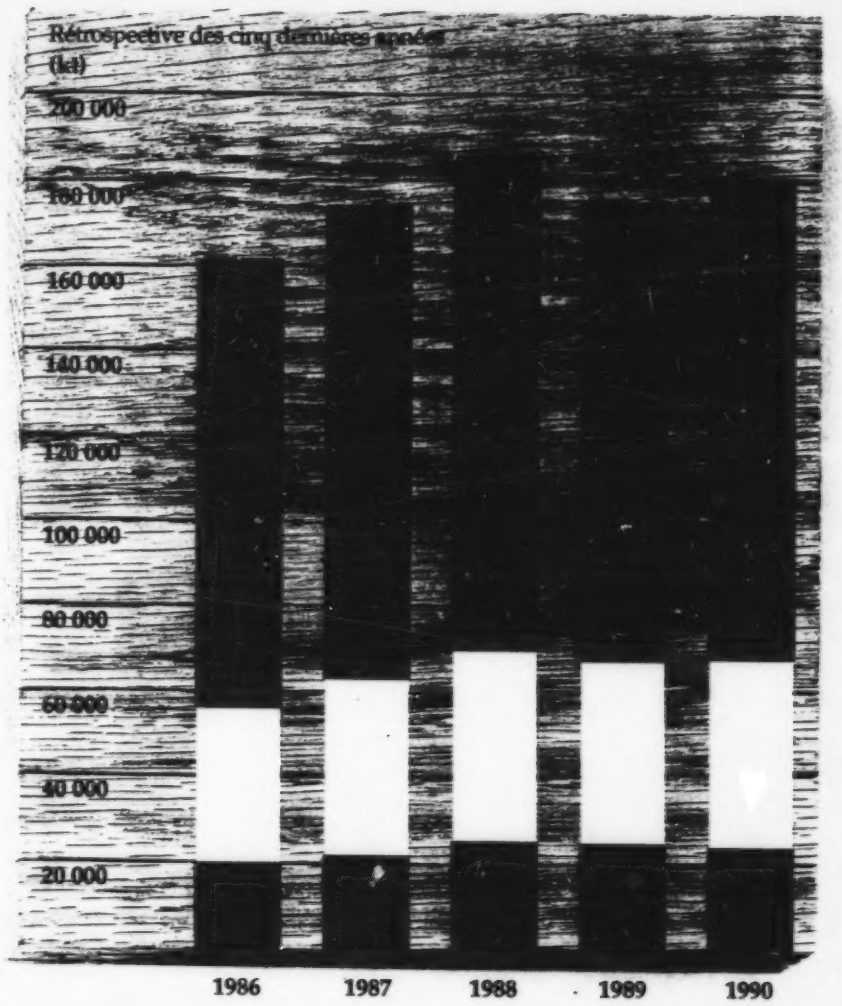

Rétrospective financière de Ports Canada

Les produits d'exploitation de Ports Canada ont atteint 180 millions $ en 1990, le plus haut niveau atteint à ce jour. La plupart des ports de Ports Canada ont enregistré une hausse de trafic, plus particulièrement ceux de Vancouver, Québec et Montréal. Le volume des céréales manutentionnées dans le réseau Ports Canada a connu un regain suite à la sécheresse de 1988-1989. Le tonnage total des céréales s'est chiffré à 25 millions de tonnes en 1990 comparativement à 19 millions de tonnes en 1989. Une hausse importante a également été enregistrée dans le volume du trafic de vrac liquide manutentionné par le réseau : il a atteint 46 millions de tonnes en 1990, une augmentation de 3 millions de tonnes par rapport à l'année précédente.

Les dépenses d'exploitation, qui ont augmenté de 4,9 %, se chiffrent à 155 millions $. Un bénéfice d'exploitation de 25 millions $ a été enregistré en 1990 et le fonds provenant de l'exploitation, c'est-à-dire le bénéfice d'exploitation avant l'amortissement, a totalisé 55 millions $. Les autres revenus, composés principalement du revenu de placement, ont totalisé 25 millions $ en 1990. Les fonds générés par l'exploitation ainsi que par les placements fournissent une source de financement nécessaire aux futurs projets d'investissement qui permettront aux ports de demeurer compétitifs et efficaces.

Le bénéfice net de Ports Canada s'est établi à 50 millions $ en 1990, une légère hausse par rapport à 1989. Ports Canada a déclaré et versé 12 millions $ en dividendes en 1990, d'après les résultats financiers de 1989. D'autre part, le gouvernement fédéral a demandé à la Société canadienne des ports et aux sociétés portuaires locales d'apporter une contribution de 100 millions $ à la réduction du déficit fédéral.

Le gouvernement fédéral a accordé en 1989 une subvention d'environ 27 millions $ pour la création du Fonds de prêt interportuaire (le Fonds). Cette subvention équivaut aux versements en dividendes, plus les intérêts courus, effectués en 1988 et 1989 par certaines sociétés de Ports Canada. Administré par la Société canadienne des ports, le Fonds offre une autre source de financement aux projets d'investissement viables financièrement du réseau Ports Canada. En 1990, les emprunts du Fonds ont servi à financer la construction d'un terminal charbonnier au port de Belledune.

Ports Canada a consacré 81 millions $ aux projets d'investissement au cours de l'année, dont 57 millions $ provenaient de fonds générés par le réseau. Parmi les principaux projets d'investissement entrepris en 1990, on compte l'expansion et la réfection d'installations portuaires à Montréal, Québec, Vancouver et Sept-Îles. Les subventions de 11 millions $ reçues du gouvernement fédéral ont servi principalement à la construction des installations de manutention et d'entreposage dans le cadre du projet Alouette, au port de Sept-Îles.

Rétrospective des cinq derniers exercices de Ports Canada

(en millions sauf pour le nombre moyen d'employés et les ratios)

	1990	1989	1988	1987	1986
Résultats financiers					
Produits d'exploitation	179,9 $	169,9 $	169,5 $	169,9 $	159,9 $
Frais d'exploitation	155,0	147,5	140,9	140,0	138,1
Bénéfice net d'exploitation	24,9	22,3	28,6	29,9	21,8
Autres revenus - net	25,0	24,9	20,9	16,0	18,9
Bénéfice net avant RTI *	50,1	48,7	62,9	46,1	42,1
Rentrées nettes provenant de l'exploitation	102,7	59,1	96,2	69,3	58,1
Situation financière à la fin de l'exercice					
Fonds de roulement	104,6 $	179,7 $	183,0 $	148,6 $	114,2 $
Immobilisations - au coût	1 186,3	1 124,2	1 056,9	1 015,4	990,1
Actif total	1 022,4	1 004,5	960,4	895,5	863,5
Avoir du Canada	756,3	817,9	785,5	737,4	227,8
Dépenses en immobilisations	81,3 $	77,6 $	49,7 $	33,8 $	50,2 $
Financement du capital provenant du fédéral					
Subventions	11,1 $	4,8 $	2,8 $	2,1 $	13,5 $
Prêts	12,8	4,5	1,0	1,0	4,1
Effectif					
Nombre moyen d'employés	1 194	1 208	1 291	1 344	1 452
Ratios					
Produits d'exploitation/tonne	1,00 $	0,98 $	0,91 $	0,98 $	0,99 $
Tonnes/employé	151 284	144 170	144 711	129 455	110 840
Rentrées nettes provenant de l'exploitation/actif total	10,0%	6,0%	10,0%	7,7%	6,7%

* Ridley Terminals Inc.

Société canadienne des ports

Message du président du conseil d'administration

L'année 1990 a été bonne pour le réseau Ports Canada.

Le trafic céréalier s'est redressé après le ralentissement de 1989. Quant au trafic de conteneurs, il s'est maintenu de façon relativement stable, mais on appréhende encore une perte de volumes d'exportations et d'importations au profit de ports et itinéraires américains.

Sauf pour le Ridley Terminals Inc. à Prince Rupert, nos terminaux de vrac continuent d'accueillir un bon volume de produits d'exportation.

Les programmes d'immobilisations aux ports divisionnaires de Sept-Îles et de Belledune ont respecté leurs échéanciers et leurs budgets, ce qui est tout à l'honneur de nos gestionnaires et ingénieurs.

Vers la fin de l'année, Lauralco a annoncé son choix du port divisionnaire de Trois-Rivières pour la réception de l'alumine et du coke destinés à sa fonderie de Deschambault, Québec. Les négociations relatives à la nouvelle infrastructure arrivent à leur terme, et le Conseil de la SCP a ici encore toutes les raisons de se réjouir des succès remportés par le personnel de gestion et du service de génie.

Présidé par Arnold Masters, membre du Conseil, le comité sur la compétitivité du conteneur a terminé en 1990 une longue série d'audiences et de consultations avec les intervenants de l'industrie portuaire pour tâcher de comprendre la situation relative des ports et couloirs de transport canadiens dans le contexte nord-américain. De concert avec les sociétés portuaires locales, le comité a examiné les divers modes de transport de conteneurs et leur volet portuaire, afin d'identifier les facteurs qui nuisent à notre position concurrentielle, et de proposer les correctifs ou solutions qui s'imposent. L'examen touche à sa fin et le rapport doit en être présenté au ministre des Transports au début de 1991. On y proposera que les intervenants du transport des conteneurs au Canada adoptent un système harmonisé de connaissements couvrant toute l'expédition d'une marchandise du quai à la porte, de la porte au quai, et de quai à quai.

Nous voulons que le rapport tienne aussi compte du travail du comité chargé de l'échange de données informatisées (ÉDI), dirigé par John Balkwill, membre du Conseil, et qu'il propose la mise en place d'un réseau moderne d'ÉDI entre les divers services de transport au Canada.

L'an dernier, un consensus s'est dessiné au sein du réseau Ports Canada en faveur d'une modification de nos pouvoirs. Nous sommes reconnaissants de l'appui que nous a accordé à cet égard le ministre des Transports, ainsi que des efforts accomplis par ses fonctionnaires en vue d'obtenir que notre autonomie soit accrue, que notre réglementation soit révisée, et que la *Loi sur la Société canadienne des ports* soit modifiée à cette fin. Nous espérons voir cela se réaliser en 1991.

Le Conseil de la SCP se réjouit des progrès vigoureux accomplis au cours de l'année grâce aux membres de notre personnel et au dévouement des comités de travail du Conseil.

Nous exprimons notre gratitude au ministre des Transports, l'honorable Doug Lewis et à son équipe, pour l'intérêt qu'ils nous ont manifesté et pour l'attention qu'ils nous ont accordée.

A.R. Huntington

L'honorable A.R. Huntington

Message du président-directeur général

Pour la Société canadienne des ports, 1990 a été une année mémorable, marquée de plusieurs réalisations, certaines de grande envergure. La Société s'est engagée à investir plus d'une centaine de millions de dollars dans d'importants projets d'aménagement portuaire au Canada.

Une entente historique conclue entre la Société et l'aluminerie Alouette Inc. a mené à la construction d'une usine de plusieurs millions de dollars à Sept-Îles, Québec. Les nombreuses retombées économiques qui s'ensuivront bénéficieront à la collectivité locale et au Canada tout entier. L'importante participation de la Société à cette co-entreprise a été une expérience des plus stimulante et gratifiante.

L'industrie de l'aluminium a aussi apporté de bonnes nouvelles à un autre port du réseau, celui de Trois-Rivières, qui a été choisi par la Lauralco d'Atlanta, Georgie, pour le transbordement de l'alumine destinée à sa nouvelle usine de Deschambault, Québec. Le port utilisera à cette fin le tiers d'un élévateur à grains qui était sous-utilisé suite à la chute du trafic céréalier.

Le Nouveau-Brunswick aussi a bénéficié d'un méga-projet dans le domaine portuaire. Consécutivement à une entente avec la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick, les installations du port de Belledune ont été beaucoup agrandies en vue de desservir la nouvelle centrale thermique au charbon. Un nouveau quai et de nouvelles installations permettront au port de manutentionner 1,25 million de tonnes de charbon de plus par année.

Le port de Chicoutimi, au Québec, dans la région du Saguenay, sera le prochain en liste. Il vient de mettre la dernière main à un plan global de développement qui reflète l'extension de sa base géographique. En attendant des précisions relatives au financement, le plan prévoit un agrandissement considérable du port pour répondre à la demande croissante et soulager la congestion actuelle.

Avec son nouvel exploitant, la Goderich Elevators, le port de Prescott pourra continuer de manutentionner des céréales. On y applique une stratégie à longue échéance visant à découvrir de nouveaux débouchés. La Société espère que les bonnes relations commerciales qu'elle entretient avec la Goderich Elevators à Port Colborne se révéleront tout aussi fructueuses pour les deux parties au port de Prescott.

Les efforts de la SCP pour obtenir plus de pouvoirs ont reçu un vif encouragement et l'appui sans réserve du ministre des Transports, l'honorable Doug Lewis. Nous nous efforçons maintenant de le seconder dans ses efforts pour obtenir qu'un projet de loi en ce sens soit mis au plus tôt à l'ordre du jour du gouvernement.

Notre grande étude sur la position concurrentielle de Ports Canada dans le trafic intermodal a soulevé beaucoup d'enthousiasme. Le comité sur la compétitivité du conteneur fera bientôt connaître ses constatations, lesquelles donneront sûrement l'alarme chez les intervenants de l'industrie portuaire d'un bout à l'autre du Canada. Ceux qui veulent sauvegarder notre système national de transport auront à prendre des mesures décisives.

Côté exploitation, l'informatisation de notre travail quotidien a encore progressé avec l'introduction du courrier électronique au sein du réseau. En outre, grâce au travail du comité sur la technologie informatique et du comité directeur des systèmes, l'échange de données informatisées (ÉDI) se fait graduellement dans tout le réseau. Nous pouvons être fiers de ces progrès et de notre nouveau savoir-faire technologique.

Comme tous les Canadiens, la Société canadienne des ports se préoccupe d'environnement. Elle fait preuve de leadership en s'assurant que les ports du réseau observent de saines pratiques environnementales. Les lignes directrices conçues et approuvées au cours de l'année exigent que les projets de développement portuaire soient évalués d'après des critères environnementaux rigoureux qui satisfont amplement aux exigences du gouvernement et des organismes officiels de surveillance.

Conformément à la loi, j'ai de nouveau le plaisir d'informer notre Conseil d'administration et notre actionnaire, le gouvernement du Canada, que la Société a accompli de réels progrès dans la réalisation de ses objectifs en 1990, et qu'elle est dotée des mesures de contrôle nécessaires à la sauvegarde de ses avoirs.

Au Conseil d'administration et à son président, je tiens à exprimer ma gratitude pour leur appui. Aux membres dévoués de notre personnel, dont le travail et les efforts incessants ont rendu possible notre succès, je dis merci. Je tiens aussi à souligner l'appui et la coopération de nos sociétés portuaires locales et de nos ports divisionnaires, ainsi que les relations fructueuses que nous entretenons avec nos autres partenaires des secteurs public et privé. Nous avons toutes les raisons d'être fiers du travail accompli à ce jour, et nous envisageons avec confiance les nombreux défis qui s'annoncent.

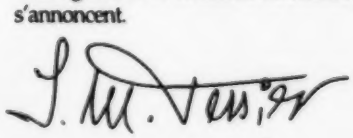

Jean Michel Tessier

Société canadienne des ports

La Société canadienne des ports se compose de sept ports non constitués en société, que l'on désigne sous l'appellation de ports divisionnaires. Ils sont situés à Belledune (N.-B.), Chicoutimi/Baie des Ha! Ha!, Sept-Îles et Trois-Rivières (Québec), Port Colborne, Prescott (Ontario) et Churchill (Manitoba). Les ports divisionnaires jouent un rôle clé dans leurs économies régionale et locale respectives. Les industries locales sont tributaires des installations dont les ports sont équipés et elles constituent souvent le principal maillon des échanges sur les marchés nationaux et internationaux.

Le vrac solide manutentionné dans les ports divisionnaires comprend des marchandises comme les céréales, le sel, divers minéraux et le charbon. Le vrac liquide est surtout constitué de produits pétroliers. Quant aux produits forestiers, ils représentent un exemple des marchandises générales traitées dans certains de ces ports.

Les ports divisionnaires font partie intégrante du réseau Ports Canada. Si leur sphère d'influence est souvent plus régionale que nationale, il ne fait aucun doute que la situation économique et sociale des collectivités environnantes est étroitement liée à leur sort.

Rétrospective du trafic

En 1990, les ports divisionnaires ont manutentionné au total 29,5 Mt de marchandises, ce qui représente une légère diminution par rapport aux 30,2 Mt de 1989. Ce chiffre équivaut à 16 % du trafic total de Ports Canada. La part des marchandises traitées dans les installations appartenant à la Société canadienne des ports s'élève à 4,0 Mt, soit à 14 %.

Le volume des céréales a augmenté de 29 %, passant de 1,4 Mt à 1,8 Mt. Le Port de Churchill a manutentionné 100 000 tonnes de céréales de plus qu'en 1989 (33 % d'augmentation), tandis qu'au Port de Trois-Rivières le volume est passé de 825 000 tonnes à 1,1 Mt.

La quantité de charbon traitée au Port de Sept-Îles a baissé de 41 %, tombant de 1 Mt à 586 000 tonnes. Le vrac liquide est demeuré inchangé à 1,4 Mt, le Port de Sept-Îles ayant connu une augmentation de 8 %, soit de 395 000 à 427 000 tonnes, tandis qu'au Port de Trois-Rivières, le volume est tombé de 454 000 à 365 000 tonnes.

Aperçu financier

Le rendement global d'un port est à la fois fonction du volume et du genre de marchandises manutentionnées. Dans l'ensemble, le trafic a légèrement diminué cette année, et cette baisse a influé négativement sur les résultats de fin d'année.

Produits d'exploitation : Les produits d'exploitation se chiffrent, en 1990, à 10,6 millions $, en progression de 10 % par rapport à 1989 (9,6 millions $). Cette augmentation reflète la reprise des expéditions de céréales, qui, en 1988, avaient subi un très grave fléchissement.

Frais d'exploitation : En 1990, les frais d'exploitation ont augmenté de 1,5 million $, ou 12 %, passant de 12,2 millions $ en 1989 à 13,6 millions $ en 1990. Cela comprend une provision pour amortissement de 3,0 millions $, au lieu des 2,7 millions $ en 1989.

Perte d'exploitation : En un an, la perte d'exploitation est passée de 2,6 millions $ à 3,0 millions $.

Revenu de placements : À 5,4 millions $, le revenu des placements, sans compter les intérêts débiteurs, a progressé légèrement de 147 000 $, ou de 3 % depuis 1989.

Bénéfice net : Contrairement à 1989, lorsque la quote-part de la perte de Ridley Terminals Inc. a occasionné un ajustement négatif de 3,1 millions $, et que les ajustements rendus nécessaires par l'attribution de subventions tenant lieu de taxes municipales ont entraîné un redressement positif de 1,2 million $, le bénéfice net de 1990 n'a pas subi l'influence d'éléments exceptionnels hors exploitation. En 1990, la Société a réalisé un bénéfice net de 2,4 millions $, contre 764 000 $ pour 1989.

Dividende : En 1990, la Société a versé un dividende de 227 000 $ au gouvernement du Canada, en comparaison du dividende de 74 000 $ versé en 1989.

Capital d'apport : Le capital d'apport a diminué de 20,44 millions $ entre 1989 et 1990, en raison du remboursement de ce montant à la demande du gouvernement du Canada, dans le cadre des efforts de réduction du déficit. La moitié du montant, soit 10,22 millions $, a été remise le 31 décembre 1990, et l'autre moitié devra être remboursée en 1991.

Fonds de prêt interportuaire : Le Fonds a été créé en 1989, et le gouvernement du Canada y a versé une subvention initiale de 26,7 millions $. Le Fonds doit servir à financer des projets d'investissement viables dans les ports de la SCP. Le solde du fonds est passé de 28,6 millions $ à la fin de 1989 à 32,1 millions $ à la fin de 1990, hausse qui reflète les intérêts découlant des transferts de fonds au port de Belledune et des placements en valeurs mobilières du gouvernement du Canada.

Immobilisations : En 1990, la Société a dépensé un total de 17,5 millions $ pour agrandir les immobilisations, comparativement à 4,7 millions $ en 1989. Durant l'année, la Société a reçu des subventions du gouvernement du Canada d'une valeur de 9,7 millions $, destinées principalement au projet Alouette à Sept-Îles.

Activités principales : On entend par activités principales de la Société canadienne des ports, les activités au sein des ports divisionnaires et au bureau national.

Port de Belledune

Ports de Chicoutimi/ Baie des Ha! Ha!

Port de Belledune

Le port de Belledune, situé au nord-est du Nouveau-Brunswick, sur la côte sud de la Baie des Chaleurs, est un terminal de traitement du vrac utilisé principalement par Brunswick Mining and Smelting. Cette société importe des roches phosphatées qu'elle transforme en engrais. Son unique quai, qui mesure 167 mètres de long et est relié au rivage par une route de 7,5 mètres de large, peut accueillir des navires de 35 000 tpl.

En 1990, on a entrepris la construction d'un nouveau quai, qui servira à traiter le charbon destiné à la centrale thermique de la Commission de l'énergie électrique du Nouveau-Brunswick, centrale qui est actuellement en voie de construction. Lorsque la centrale deviendra opérationnelle en 1993, le port traitera de 1,2 à 1,5 Mt de charbon par an.

Le trafic total a diminué de 13 %, passant de 363 000 à 316 000 tonnes, diminution due principalement à une réduction dans le traitement du vrac solide, et plus particulièrement des roches phosphatées en raison d'un conflit de travail chez Brunswick Mining and Smelting. On constate aussi une baisse au chapitre des marchandises générales, qui sont tombées de 21 000 à 9 000 tonnes, tandis que les produits pétroliers ont augmenté de 23 %, passant de 66 000 tonnes en 1989 à 81 000 tonnes en 1990.

Les produits d'exploitation ont baissé de près de 10 %, passant de 219 000 $ en 1989 à 198 000 $ en 1990, tandis que les frais d'exploitation ont augmenté de 153 000 $ à 170 000 $. Le bénéfice d'exploitation a diminué de 57 %, tombant de 65 000 $ en 1989 à 28 000 $ en 1990. Les frais de financement de 106 000 $ pour la construction du nouveau poste à quai ont occasionné une perte nette de 4 000 $, comparativement à un bénéfice net de 100 000 $ l'année précédente.

Ports de Chicoutimi/ Baie des Ha! Ha!

Situé à l'embouchure de la rivière Saguenay, le port de Chicoutimi est un pivot de l'économie locale, ses services étant essentiels aux industries tributaires des ressources naturelles de la région. Les principaux secteurs industriels de la région sont la fabrication de pâte et de papier d'aluminium. Le port comprend le terminal maritime de Grande-Anse, situé dans la ville de La Baie, qui sert principalement à la manutention de marchandises générales et le quai Albert Maltais, situé à Chicoutimi, où sont manutentionnés les produits pétroliers pour la région.

Au port de Chicoutimi, le trafic total est passé de 485 000 tonnes en 1989 à 535 000 tonnes en 1990, soit une augmentation de 10 %. Le bois d'oeuvre et le sel industriel sont les principaux produits à l'origine de cette progression. Le port a aussi bénéficié de la réception de 12 000 tonnes de soude caustique, produit chimique utilisé pour le blanchiment de la pâte de bois, suite à l'investissement de 2 millions $ par l'entreprise Servitank Inc. dans un nouveau dépôt de vrac liquide à Grande-Anse. Ce dépôt est en exploitation depuis septembre 1990. Le port prévoit manutentionner environ 50 000 tonnes de soude caustique annuellement. Un plan directeur du secteur riverain et plusieurs études techniques portant sur le développement futur du port ont été réalisés au cours de l'année.

C'est au port de Baie des Ha! Ha! que se trouvent les installations privées d'Alcan, qui servent principalement à la réception de matières premières pour l'usine. Le trafic total au port a augmenté légèrement de 3,9 à 4,0 millions de tonnes. Une hausse des vracs solides et liquides a compensé l'effet de la diminution des marchandises générales.

Les produits d'exploitation au port de Chicoutimi sont passés de 1,3 million $ en 1989 à 1,6 million $ en 1990. Les frais d'exploitation ont diminué de 1,5 à 1,3 million $ au cours de la même période, ce qui a entraîné le renversement de la perte d'exploitation de 260 000 $ en 1989 à un bénéfice de 217 000 $ en 1990. Le bénéfice net a atteint 879 000 $ en 1990, soit un gain de 130 % sur 383 000 $ l'année précédente.

À Baie des Ha! Ha!, les produits d'exploitation ont légèrement progressé, de 149 000 $ en 1989 à 154 000 $ en 1990. Cependant, les frais d'exploitation sont passés de 56 000 $ à 84 000 $ (augmentation de 50 %), ce qui a permis au port de réaliser un bénéfice d'exploitation de 70 000 $ par rapport à 93 000 $ en 1989, une hausse de 25 %. Le bénéfice net s'est établi à 119 000 $ en 1990, une légère baisse de 5 % par rapport au montant de 125 000 $ enregistré en 1989.

Port de Churchill

Port de Churchill

Situé sur la rive ouest de la Baie d'Hudson, le port de Churchill a continué à jouer son rôle de premier plan dans l'exportation de céréales provenant des Prairies. Le réapprovisionnement des localités du Nord et du district de Keewatin, dans les Territoires du Nord-Ouest, constitue un autre rôle tout aussi traditionnel. Le trafic a augmenté de 33 %, passant de 320 000 tonnes en 1989 à 425 000 tonnes en 1990. Douze navires ont transporté 393 000 tonnes de blé et d'orge, ce qui représentait plus de 90 % du trafic portuaire. Le réapprovisionnement des localités du Nord s'est chiffré à 32 000 tonnes. Il s'agissait principalement de produits pétroliers, de matériaux de construction, de véhicules, d'équipement et d'autres approvisionnements de base.

L'année de 1990 a été marquée par la visite du plus grand navire céréalier qui ait jamais été accueilli dans le port, le M.V. «Seabulk» (54 681 tpl). Autre événement important, l'arrivée du paquebot de croisière le M.V. «Society Explorer», avec ses 150 passagers qui sont passés par le port. Au chapitre des efforts d'amélioration des installations, le port a poursuivi la Phase I du programme de dépoussiérage, en vue de satisfaire aux normes de santé et de sécurité relatives à son élévateur à grain.

Les produits d'exploitation ont augmenté de 18 %, passant de 4 millions $ en 1989 à 4,7 millions $ en 1990. Par contre, une forte hausse (22 %) des frais d'exploitation, qui ont grimpé de 5,4 à 6,6 millions $, a entraîné une perte d'exploitation de 1,9 million $ en 1990, contre 1,5 million $ en 1989. Cette situation déficitaire a été compensée quelque peu par le revenu des placements, qui a ramené la perte nette à 1,4 million $. L'année d'avant, le port avait réalisé un bénéfice net de 80 000 $ en raison d'un ajustement favorable de 1,2 million $ en subventions tenant lieu de taxes municipales.

Port Colborne

Port Colborne

Port Colborne, situé à l'extrémité sud du canal Welland, est spécialisé dans le transport des céréales canadiennes. En 1986, la Société canadienne des ports a loué l'élévateur à céréales à la société Goderich Elevators Limited de l'Ontario, aux termes d'un contrat de vingt ans.

En 1990, le trafic total du port, qui se compose uniquement de produits céréaliers, a atteint les 43 000 tonnes, ce qui représente une diminution de 2 000 tonnes par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, ce volume n'est qu'un dixième de celui traité il y a une décennie.

Au total, les produits d'exploitation ont légèrement progressé, de 112 000 $ en 1989 à 116 000 $, tandis que les frais d'exploitation ont baissé de 502 000 $ à 481 000 $. De ce fait, la perte d'exploitation a diminué de 6 %, passant de 390 000 $ en 1989 à 365 000 $. Le revenu des placements a aussi contribué à accroître le bénéfice net, qui s'élève à 170 000 $, contre 133 000 $ en 1989.

Port de Prescott

Port de Sept-Îles

Port de Prescott

Le port de Prescott est situé à 200 kilomètres à l'ouest de Montréal et à 100 kilomètres au sud d'Ottawa, sur le Saint-Laurent. Il se consacre principalement à la manutention des céréales destinées au marché canadien, dans son élévateur de 154 000 tonnes. En 1988, la société Elders Grain Company Limited, une division de Elders IXL, a loué l'élévateur pour une durée de cinq ans. En 1990, Elders IXL a décidé d'abandonner l'ensemble de ses opérations céréalières à l'échelle internationale et de céder son bail conclu avec la Société canadienne des ports. Goderich Elevators Limited d'Ontario a racheté le bail et louera ainsi l'élévateur pendant les deux années et demie qui restent du bail de cinq ans.

Le volume total a augmenté de 34 %, passant de 289 000 tonnes en 1989 à 387 000 tonnes en 1990. Le trafic céréalier maritime, qui représente 65 % du trafic total, a connu une hausse de 18 %, s'élevant à 252 000 tonnes en 1990. Le volume de sel industriel traité, se chiffrant à 134 000 tonnes pour l'année, est le plus important depuis 1984.

La modification des frais de volume en transit pour les céréales a causé une baisse de 25 % des produits d'exploitation, qui sont tombés de 803 000 $ en 1989 à 604 000 $ en 1990. Durant cette même période, les frais d'exploitation ont augmenté de 15 %, c'est-à-dire de 956 000 $ à 1,1 million $, ce qui s'est traduit par une perte d'exploitation se chiffrant à 500 000 $, perte supérieure de 227 % à celle de 1989, lorsqu'elle était de 153 000 $. Cette perte a toutefois été compensée par un revenu des placements de l'ordre de 1,8 million $, grâce auquel le port a réalisé un bénéfice net de 1,3 million $, chiffre inférieur toutefois de 24 % aux 1,7 million $ obtenus en 1989.

Port de Sept-Îles

Le port de Sept-Îles est un port en eau profonde situé sur la rive nord du Saint-Laurent, à 650 kilomètres en aval de Québec. Il consiste en un grand bassin naturel de 80 mètres de profondeur, qui est ouvert à la navigation toute l'année. Il dessert l'industrie minière du Québec et du Labrador, et le minerai de fer représente 90 % du trafic total. Il faut ajouter à cela le charbon et le sel.

Le trafic total du port a connu une baisse d'environ 6 % en 1990, passant de 23,3 millions de tonnes en 1989 à 22,0 millions. Ce recul est le résultat du ralentissement dans l'industrie du minerai de fer, occasionné par la récession économique au Canada et aux États-Unis et les grèves d'employés d'aciéries en Ontario. Les réceptions de coke de pétrole calciné servant à la production des boulettes de fer et les expéditions de minerai de fer ont également accusé une baisse.

Les travaux de construction du projet de l'aluminerie Alouette à Pointe-Noire, annoncé en septembre 1989, se sont poursuivis pendant l'année. Une fois l'aluminerie en exploitation, soit vers le milieu de 1992, le trafic total du port augmentera d'environ 1 million de tonnes par année. Le port participera à la construction du système de convoyeurs et des aires d'entreposage pour la réception des matières premières. Il construira en outre un débarcadère et un terminal ferroviaire, qui reliera le port au réseau ferroviaire nord-américain, permettant ainsi l'expédition des produits finis de l'aluminerie vers les marchés continentaux. Le total des investissements portuaires dans le cadre de ce projet s'élèvera à 84,3 millions $.

Entre 1989 et 1990, les produits d'exploitation ont progressé de 1,2 à 1,5 million $ en raison d'une augmentation du trafic dans les installations de Ports Canada au détriment des installations privées. Une forte demande de location de terrains a contribué à la progression des produits d'exploitation. Les premières étapes du projet Alouette ont fait augmenter de 13 % les frais d'exploitation, qui sont passés de 1,5 million $ en 1989 à 1,7 million $ en 1990. La perte d'exploitation s'est établie à 182 000 $ en 1990, une amélioration par rapport à la perte de 304 000 $ enregistrée en 1989. Les revenus de placements de 448 000 $ ont permis au port de réaliser un bénéfice net de 266 000 $ en 1990.

Port de Trois-Rivières

Port de Trois-Rivières

Situé à mi-chemin entre Montréal et Québec, sur la rive nord du Saint-Laurent, le port de Trois-Rivières occupe une situation stratégique. Il est ouvert à la navigation toute l'année. Les principales exportations sont les produits du papier et les céréales, qui représentent la plus grande part du trafic portuaire. Trois-Rivières est le plus grand centre de production de papier journal au monde. On y manutentionne aussi, pour les besoins de la région, un large éventail de marchandises, comme les céréales, les produits pétroliers, le sel et le kaolin.

En 1990, le trafic total s'est établi à 1,8 million de tonnes, une augmentation de 11 % par rapport à 1989. Cette augmentation est due principalement à une hausse de 311 000 tonnes dans le trafic des céréales. Le port a continué à souffrir du fait que certains moulins locaux ont choisi d'expédier leur papier journal par transport terrestre. Cela explique la diminution de 43 % du trafic des marchandises générales, qui est passé de 99 000 tonnes en 1989 à 56 000 tonnes en 1990.

En décembre 1990, l'Aluminerie Lauralco a annoncé qu'elle choisissait Trois-Rivières comme emplacement pour son terminal de réception d'alumine et de coke de pétrole calciné et de matières premières destinées à l'aluminerie en construction à Deschambault, Québec. L'investissement d'environ 18,5 millions $ par Lauralco génèrera éventuellement quelque 500 000 tonnes de trafic additionnel au port. Les premières réceptions sont prévues pour la fin 1991 et la pleine exploitation sera atteinte d'ici l'été 1992.

Les produits d'exploitation ont atteint 1,8 million $ en 1990, le même résultat qu'en 1989. Les frais d'exploitation sont passés de 1,8 million $ en 1989 à 2,0 millions $ en 1990. Par conséquent, le gain d'exploitation de 97 000 $ enregistré en 1989 s'est transformé en perte de 201 000 $ en 1990. Les revenus de placements ont totalisé 1,2 million $, ce qui a permis au port de réaliser un bénéfice net de 1 million $ en 1990, en comparaison de 1,3 million $ en 1989.

Rapport des vérificateurs

À l'honorable Doug Lewis, C.P., député
Ministre des Transports

Nous avons vérifié le bilan de la Société canadienne des ports au 31 décembre 1990 et les états des résultats et bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1990, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Comme exige la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous rapportons qu'à notre avis ces principes sont appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les transactions de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne des ports* et aux règlements administratifs de la Société.

Coopers & Lybrand

Comptables agréés

Ottawa, Ontario
Le 15 février 1991

Bilan au 31 décembre 1990

(en milliers de dollars)

Actif	1990	1989
À court terme		
Encaisse	861 $	244 $
Placements à court terme (note 3)	28 409	32 867
Débiteurs	1 960	1 793
Créance sur le Canada	1 036	426
Matériaux et fournitures	293	264
	32 559	35 594
Placements (note 3)	18 497	18 429
Débiteur à long terme (note 4)	224	299
Placement dans Ridley Terminals Inc.	1	1
Immobilisations (note 6)	40 812	36 059
	92 093	90 382
Fonds de prêt interportuaire - actif (note 11)	32 064	28 568
	124 157 $	118 950 $
Passif		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 7)	9 641 $	4 169 $
Subventions tenant lieu de taxes municipales	384	118
Dû auprès du Canada (note 10)	10 220	–
	20 245	4 287
Avantages sociaux courus	1 340	1 208
Emprunts auprès du Canada (note 8)	1 226	1 319
Produits reportés	279	–
Dû auprès du Fonds de prêt interportuaire (note 9)	3 745	–
	26 835	6 814
Avoir du Canada		
Capital d'apport (note 10)	53 198	73 638
Bénéfices non répartis	12 060	9 930
	65 258	83 568
	92 093	90 382
Fonds de prêt interportuaire – contrepartie (note 11)	32 064	28 568
	124 157 $	118 950 $

Au nom du conseil d'administration :

Le président du conseil,

A.R. Huntington

L'honorable A.R. Huntington

Le président-directeur général,

J. M. Tessier

Jean Michel Tessier

État des résultats et bénéfices non répartis

(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990	1990	1989
Produits d'exploitation	10 592 $	9 566 $
Frais d'exploitation et d'administration -nets	9 820	8 769
Amortissement	2 958	2 690
Subventions tenant lieu de taxes municipales	861	692
	13 639	12 151
Perte d'exploitation	(3 047)	(2 585)
Revenu de placement	5 616	5 369
Frais d'intérêts	(212)	(112)
Bénéfice avant ce qui est décrit ci-dessous	2 357	2 672
Quote-part de la perte nette de Ridley Terminals Inc.	–	(3 082)
Ajustement de subventions tenant lieu de taxes municipales (note 4)	–	1 174
Bénéfice net pour l'exercice	2 357	764
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	9 930	9 240
Dividende au Canada	(227)	(74)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	12 060 $	9 930 $

État de l'évolution de la situation financière

(en milliers de dollars)

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990	1990	1989
Activités d'exploitation		
Bénéfice net pour l'exercice	2 357 $	764 $
Postes n'exigeant aucune sortie de caisse		
Amortissement	2 958	2 690
Quote-part de la perte nette de Ridley Terminals Inc.	–	3 082
Avantages sociaux courus	132	37
Intérêts reportés	106	–
Autres	(30)	13
Produits reportés à long terme	279	–
Débiteur à long terme	75	(299)
Variation nette des éléments du fonds de roulement	(1 112)	(12 060)
Rentrées (sorties) nettes provenant de (utilisées dans) l'exploitation	4 765	(5 799)
Activités de financement		
Subventions pour projets d'immobilisations	9 747	2 754
Variation de la créance sur le Canada	(610)	2 056
Transferts auprès du Fonds de prêt interportuaire	3 639	–
Remboursement des emprunts auprès du Canada	(87)	(81)
Contribution au Canada	(20 440)	–
Montant dû au Canada	10 220	–
Dividende payé au Canada	(227)	(74)
Rentrées nettes provenant du financement	2 242	4 655
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(17 496)	(4 664)
Variation des comptes de construction à payer	6 648	(1 354)
Sorties nettes utilisées dans les activités d'investissement	(10 848)	(6 018)
Diminution de l'encaisse et des placements à court terme	(3 841)	(7 162)
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	33 111	40 273
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	29 270 $	33 111 $

Notes afférentes aux états financiers

du 31 décembre 1990

1. La Loi sur la Société canadienne des ports

La Société canadienne des ports est constituée en vertu de la *Loi sur la Société canadienne des ports*. Cette loi permet l'établissement de nouvelles sociétés portuaires locales pour la gestion et l'exploitation de certains ports déterminés. La Société apparaît dans la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales conventions comptables

(a) États financiers
Les états financiers de la Société canadienne des ports comprennent les comptes des ports et des autres installations qui relèvent de son administration, aussi bien que ceux du Fonds de prêt interportuaire. Les activités des sociétés portuaires locales sont exclues des états financiers depuis la date de leur constitution en société.

(b) Placements
Les placements sont indiqués au coût amorti, c'est-à-dire que la prime ou l'escompte est amorti jusqu'à l'échéance.

(c) Placement dans Ridley Terminals Inc.
Le placement dans Ridley Terminals Inc. est comptabilisé à la valeur de consolidation.

(d) Immobilisations
Les immobilisations sont enregistrées au prix coûtant, sauf celles qui sont transférées du Canada à la Société, lesquelles sont enregistrées à la valeur d'expertise ou à la juste valeur marchande établie au moment du transfert. Les subventions pour les projets d'immobilisations reçues du Canada et de tierces parties sont créditées directement au coût du bien correspondant.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, dès que le bien devient opérationnel, et ce pour l'année entière, selon des taux calculés sur la durée probable d'utilisation des immobilisations.

(e) Coûts du régime de pension
Le régime de pension de retraite de la Fonction publique, administré par le Canada, couvre tous les employés permanents de la Société. Ces employés et la Société doivent contribuer à ce régime. Les contributions annuelles au régime dégagent la Société de sa responsabilité et sont imputés aux frais d'exploitation de l'exercice courant.

(f) Subventions tenant lieu de taxes municipales
Les frais de subventions tenant lieu de taxes municipales sont établis selon les évaluations municipales estimatives, modifiées conformément à la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Les subventions ne sont parachevées qu'après une vérification par la Division des subventions aux municipalités du ministère des Travaux publics. Toute régularisation subséquente est enregistrée dans les comptes aux cours de l'exercice où le montant final est remis.

(g) Avantages sociaux
La Société comptabilise une provision pour les éléments de passif estimatifs qui découlent des indemnités de cessation d'emploi, de vacances et de congés compensatoires pour temps supplémentaire; ces indemnités sont payables aux employés en vertu des conventions collectives ou selon la politique de la Société.

3. Placements

Les placements sont des titres directs et garantis du Canada. Les coûts amortis et les valeurs marchandes des placements sont :

(en milliers de dollars)

	1990		1989	
	Coût amorti	Valeur marchande	Coût amorti	Valeur marchande
À court terme - bons du Trésor du Canada	28 409 $	28 435 $	32 867 $	32 788 $
À long terme - obligations du Canada	18 497 $	20 129 $	18 429 $	21 080 $

4. Débiteur à long terme

En 1989, la Division des subventions des municipalités du ministère des Travaux publics a terminé la vérification des subventions tenant lieu de taxes municipales. Cette vérification a entraîné un ajustement à l'avantage de la Société au montant de 1 174 000 $ pour les années 1985 à 1989 dont 800 000 $ avaient été courus dans les années précédentes. Ce montant couru a fait l'objet d'une contre-passation et le solde de 374 000 $ a été enregistré comme débiteur à long terme du District du gouvernement local de Churchill, au Manitoba. Le recouvrement du débiteur sera en versements annuels égaux à partir de l'an 1990 jusqu'à 1994.

(en milliers de dollars)

	1990	1989
Débiteur sans intérêt	299 $	374 $
Moins : tranche échéant à moins d'un an	(75)	(75)
	224 $	299 $

5. Débentures de Saint John Harbour Bridge Authority

Au 31 décembre 1989 Saint John Harbour Bridge Authority (l'Administration) devait la somme de 13 793 000 $ à la Société qui devait ce même montant au Canada. Par conséquent, les débentures à recevoir et les avances à payer au Canada, comme les intérêts créditeurs et débiteurs de 947 000 $ pour 1989, se compensaient. Ainsi donc ces montants n'ont pas apparu dans les états financiers de la Société au 31 décembre 1989.

En juin 1990, par un commun accord avec le gouvernement du Canada et l'Administration, la Société à fait cession au Canada des débentures à recevoir de l'Administration. De cette façon la Société s'est dégagée de l'endettement apparenté au Canada.

6. Immobilisations

a) Sommaire

(en milliers de dollars)

				1990	1989
	Taux d'amortissement (%)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains		4 482 $	– $	4 482 $	4 482 $
Dragage	2,5 – 6,7	9 489	6 339	3 150	3 475
Installations d'amarrage	2,5 – 10	34 515	18 419	16 096	16 826
Immeubles	2,5 – 10	16 418	12 432	3 986	4 187
Services publics	3,3 – 10	2 818	1 558	1 260	1 363
Routes et surfaces	2,5 – 10	3 775	1 958	1 817	571
Machinerie et matériel	5 – 100	20 187	16 669	3 518	4 118
Mobilier et matériel de bureau	20	3 237	2 385	852	794
Projets en cours de construction	–	5 651	–	5 651	243
		100 572 $	59 760 $	40 812 $	36 059 $

(b) Subventions pour projets d'immobilisations

Au cours de l'exercice, la Société a reçu des subventions totalisant 9 747 000 $ (2 754 000 $ en 1989) en vue des projets de construction d'immobilisations.

(c) Engagements pour dépenses en immobilisations

On estime à 28 938 000 $ les engagements contractuels pour l'achèvement, la construction et l'achat d'immobilisations. La Société prévoit débourser la majeure partie de ce montant au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 1991.

7. Créditeurs et frais courus

Les produits reportés, au montant de 965 000 $ (679 000 $ en 1989), et la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an, au montant de 93 000 $ (87 000 $ en 1989), sont compris dans les créditeurs et frais courus.

8. Emprunts auprès du Canada

(en milliers de dollars)

	1990	1989
Emprunts portant intérêts aux taux de 6,44 % et 9,09 %, échéant le 31 décembre 2000 et remboursables par versements annuels égaux de 193 000 $ capital et intérêts réunis	1 319 $	1 406 $
Moins : tranche échéant à moins d'un an	(93)	(87)
	1 226 $	1 319 $

Le remboursement du capital au cours des cinq prochains exercices s'élève à 93 000 $ en 1991, 100 000 $ en 1992, 108 000 $ en 1993, 116 000 $ en 1994 et 124 000 $ en 1995.

9. Dû auprès du Fonds de prêt interportuaire

Le Fonds de prêt interportuaire a servi au financement du projet d'immobilisations d'un port administré par la Société. Ce financement a compris des transferts de fonds totalisant 3 639 000 $ et les intérêts courus sur les transferts au montant de 106 000 $. Les transferts portent intérêts aux taux de 10,91 % à 11,47 % et sont remboursables en vingt versements annuels égaux, capital et intérêts réunis, indiqués à compter du 31 décembre 1993.

Selon les conditions des transferts, les intérêts courus seront rajoutés au montant principal des transferts et composés annuellement jusqu'au commencement des versements annuels. Le remboursement des intérêts reportés se fera selon les mêmes conditions que celles des montants principaux des transferts.

Le remboursement du capital au cours des cinq prochains exercices s'élève à 70 000 $ en 1993, 78 000 $ en 1994 et 87 000 $ en 1995.

10. Capital d'apport

Le Canada a demandé de la Société canadienne des ports et des sociétés portuaires locales une contribution à la réduction du déficit fédéral au montant de 100 millions de dollars. On a demandé des paiements en espèces des ports indiquant une liquidité qui dépassait leurs besoins à court terme en dépenses d'investissement.

La quote-part de la Société était de 20,44 millions de dollars et 10,22 millions de dollars de cette contribution apparaît comme Dû auprès du Canada. La contribution a été imputée au Capital d'apport comme suit :

(en milliers de dollars)

	1990	1989
Solde au début de l'exercice	73 638 $	73 638 $
Contribution au Canada	(20 440)	–
Solde à la fin de l'exercice	53 198 $	73 638 $

11. Fonds de prêt interportuaire

En 1989, le Canada a fourni une subvention de 26 650 000 $ pour établir le Fonds de prêt interportuaire. Cette subvention équivalait aux versements de dividendes effectués en 1988 et 1989 par la Société et les sociétés portuaires locales, et comprenait les intérêts courus. Le but du Fonds est de fournir du financement pour les projets d'immobilisations viables financièrement de la Société et des sociétés portuaires locales.

Le bilan du Fonds au 31 décembre indique :

(en milliers de dollars)

	1990	1989
Actif		
À court terme		
Encaisse et placement en bons du Trésor	28 319 $	28 568 $
Transferts à recevoir	3 745	–
	32 064 $	28 568 $
Solde du fonds		
Contribution du Canada	26 650 $	26 650 $
Bénéfices non répartis	5 414	1 918
	32 064 $	28 568 $

Les placements du Fonds, indiqués au coût amorti, sont des titres directs et garantis du Canada. Au 31 décembre 1990 et 1989, la valeur marchande des placements est équivalente à leur coût amorti.

Les transferts effectués en 1990 sont décrits dans la note 9.

Le Fonds est engagé à fournir du financement au montant de 55,3 millions de dollars pour les projets d'investissement des ports divisionnaires pendant les trois prochains exercices. Le Canada s'est engagé à investir jusqu'à 50 millions de dollars dans le Fonds pendant la même période.

L'état des résultats et des bénéfices non répartis du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 1990, comparativement à la période de sept mois terminée le 31 décembre 1989, est comme suit :

(en milliers de dollars)

	1990	1989
Revenu d'intérêts	3 571 $	1 918 $
Dépenses d'administration	75	–
Bénéfice net	3 496	1 918
Bénéfices non reportés au début de l'exercice/de la période	1 918	–
Bénéfices non reportés à la fin de l'exercice/de la période	5 414 $	1 918 $

12. Opérations entre apparentés

Du fait de leur même appartenance, la Société est apparentée à tous les ministères, agences et sociétés d'État formés par le Canada.

Conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*, la Société a recouvré des sociétés portuaires locales des frais d'exploitation et d'administration qu'elle avait encourus au montant de 7 177 000 $ en 1990 (6 225 000 $ en 1989). Ces recouvrements sont appliqués aux dépenses qui s'y rattachent.

La Société a reçu des revenus de placement de 5 616 000 $ (5 369 000 $ en 1989) sur les titres du gouvernement du Canada, et a payé les frais d'intérêts de 106 000 $ (112 000 $ en 1989) au Canada. Les détails des autres opérations avec le gouvernement du Canada sont divulguées dans les notes 6(b), 8 et 10.

13. Éventualités

La Société a reçu des réclamations totalisant environ 3 459 000 $ à l'égard de procès, de garanties, de conventions collectives, de dommages présumés subis sur les propriétés de la Société et de diverses autres questions en litige. Ces réclamations n'apparaissent pas dans les états financiers. De l'avis de la Société, ces réclamations ne devraient entraîner aucun déboursé important.

La Société assume toutes les responsabilités quant aux demandes d'indemnisation des accidentés du travail. Les frais qui peuvent découler de telles responsabilités sont imputés dans l'exercice au cours duquel ils peuvent être raisonnablement estimés.

Société du port d'Halifax

Message du président du conseil d'administration et du président-directeur général

Donald A. Parker

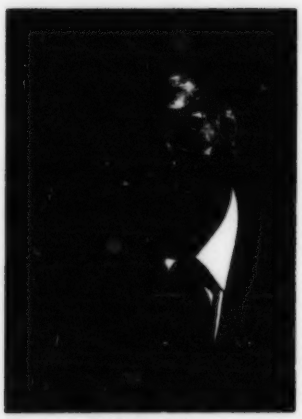

David F. Bellefontaine

Pour la cinquième année consécutive, les volumes de marchandises manutentionnées au port d'Halifax ont battu les anciens records.

Les pressions concurrentielles plus vives en 1990 ont créé une intensification des efforts de marketing et de recherche de clients. Malgré ce contexte, le port d'Halifax a réussi dans les cinq dernières années à doubler le volume des marchandises conteneurisées qui y ont transité.

Les résultats de 1990 montrent la viabilité et le dynamisme de la Société du port d'Halifax, qui manutentionne aujourd'hui plus de marchandises canadiennes conteneurisées que tout autre port au Canada.

L'achat d'une troisième grue à portique pour le terminal à conteneurs Ceres, ainsi que l'annonce de l'acquisition d'une quatrième grue à portique par la Halterm Ltd. ont stimulé encore davantage les investissements dans le port d'Halifax et notre optimisme devant l'avenir. De tels engagements, outre d'autres investissements de la part de la Société du port d'Halifax et de nos partenaires, montrent aux compagnies maritimes notre esprit d'entreprise et notre volonté de réussite.

Conformément à la loi, nous avons le plaisir d'informer le Conseil d'administration et notre actionnaire que la Société a tout ce qu'il faut pour réaliser ses objectifs.

Dépenses d'immobilisations

En 1990, les dépenses d'immobilisations se sont élevées à 2,3 millions $, dont 845 000 $ pour l'installation de rails en courbe pour assurer la transition des grues entre le quai C et le quai B. Ce dernier a été loué à la Halterm Ltd. donnant 572 mètres de plus en postes à quai et une aire de manutention de 4,61 hectares de plus.

Le reste, soit 1,5 million $, a servi à agrandir la salle de repos du quai C (0,6 million $), à acheter un patrouilleur (140 000 $), à rénover l'édifice administratif de la Société (174 000 $) et à acquérir du matériel.

Depuis cinq ans, les dépenses d'immobilisations de la Société se sont élevées à 16 millions $, dont la plus grande partie (15,1 millions $) provenait du fonds de roulement.

Principales nouvelles sur le fret

Comme nous le disions plus haut, le volume de fret manutentionné dépasse encore les sommets atteints au cours des cinq années précédentes, soit 17,3 millions de tonnes par rapport à 16,8 millions en 1989.

Les importations et les exportations de pétrole brut ou raffiné ont atteint 9,1 millions de tonnes, soit une progression de 5,3% sur les 8,6 millions de tonnes de l'année précédente. Les exportations de gypse ont augmenté légèrement pour atteindre 3,2 millions en 1990.

En 1990, la Société a battu un nouveau record au chapitre des marchandises conteneurisées: leur volume s'est établi à 3,9 millions de tonnes, un bond de 100 % en cinq ans. Au Canada, c'est d'Halifax que part aujourd'hui le plus grand nombre de navires de ligne, et vers le plus grand nombre de destinations étrangères. Malgré l'intensification de la concurrence en Amérique du Nord, la direction du port s'appliquera à renforcer encore la vocation d'Halifax comme port d'escale important pour les compagnies maritimes internationales.

Résultats financiers

Les produits d'exploitation se sont élevés à 15 millions $ en 1990, une hausse légère par rapport à 1989 où ils atteignaient 14,9 millions. Les dépenses ont totalisé 11,9 millions $ comparativement à 10,6 millions en 1989. Quant au bénéfice d'exploitation, il est tombé à 3,1 millions $, alors qu'il atteignait 4,2 millions l'année précédente. Le bénéfice net s'est établi à 3,7 millions $, alors qu'il avait atteint un record de 4,6 millions en 1989.

Le fonds de roulement n'a guère évolué: il se situe à 6,8 millions $ à la fin de la période; les placements à court terme ont augmenté de 0,7 million $, pour atteindre 7,8 millions.

Remerciements

Seul l'esprit d'équipe qui a régné entre tous les intervenants a permis de réaliser un sommet inégalé du trafic-marchandises en 1990. Nous remercions donc toutes les personnes dont les efforts conjugués ont assuré le succès du port d'Halifax en 1990. Malgré la vive concurrence qui s'annonce, l'avenir demeure prometteur, et nous savons pouvoir compter à cette fin sur la collaboration de tous nos partenaires.

Le président du conseil d'administration,

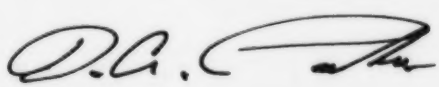

Donald A. Parker

Le président-directeur général,

David F. Bellefontaine

Rapport des vérificateurs

À l'honorable Doug Lewis, C.P., député
Ministre des Transports

Nous avons vérifié le bilan de la Société du port d'Halifax au 31 décembre 1990 ainsi que les états des résultats et surplus et des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1990 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, en tenant compte de tous leurs aspects importants, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne des ports* et aux règlements administratifs de la Société.

Thorne Raymond

Comptables agréés

Halifax, Nouvelle-Écosse
Le 28 janvier 1991

Bilan au 31 décembre 1990

Actif	1990	1989
Actif à court terme		
Encaisse	796 402 $	239 827 $
Placements (note 3)	7 788 502	7 134 531
Débiteurs	2 517 733	2 604 428
Fournitures	105 608	133 269
	11 208 245	10 112 055
Placements (note 3)	33 615	33 510
Immobilisations (note 4)	58 723 495	59 273 611
	69 965 355 $	69 419 176 $
Passif		
Passif à court terme		
Comptes à payer et frais courus	3 157 432 $	1 699 611 $
Subventions tenant lieu de taxes municipales	335 768	250 008
Revenus reportés	539 777	940 711
Versements sur les emprunts du gouvernement du Canada	404 208	367 462
	4 437 185	3 257 792
Avantages sociaux courus	701 831	664 314
Emprunts du gouvernement du Canada (note 5)	2 714 506	3 118 714
	7 853 522	7 040 820
Avoir		
Capital d'apport (note 6)	50 856 865	53 796 865
Surplus	11 254 968	8 581 491
	62 111 833	62 378 356
	69 965 355 $	69 419 176 $

Éventualités (note 7)

Au nom du conseil d'administration :

Le président du conseil,

D. A. Parker

Donald A. Parker

Le président-directeur général,

D. F. Bellefontaine

David F. Bellefontaine

Résultats et surplus

exercice terminé le 31 décembre 1990	1990	1989
Revenus d'exploitation	15 007 422 $	14 851 629 $
Frais d'exploitation et d'administration	8 851 002	7 440 556
Amortissement des immobilisations	2 104 449	2 215 426
Subventions tenant lieu de taxes municipales	1 000 000	978 444
	11 955 451	10 634 426
Bénéfice d'exploitation	3 051 971	4 217 203
Revenu de placements	991 563	737 672
Frais d'intérêts	(348 617)	(382 023)
Gain sur la cession d'immobilisations	2 552	7 123
	645 498	362 772
Bénéfice net	3 697 469	4 579 975
Surplus au début	8 581 491	4 580 185
	12 278 960	9 160 160
Dividende versé au gouvernement du Canada	1 023 992	578 669
Surplus à la fin	11 254 968 $	8 581 491 $

Mouvements de la trésorerie

exercice terminé le 31 décembre 1990	1990	1989
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	3 697 469 $	4 579 975 $
Amortissement des immobilisations	2 104 449	2 215 426
Autres	34 860	(22 413)
Diminution des éléments d'exploitation du fonds de roulement	66 792	1 166 559
Liquidités provenant des activités d'exploitation	5 903 570	7 939 547
Activités de financement		
Augmentation (diminution) des comptes à payer	320 211	(311 276)
Emprunts du gouvernement du Canada	(367 462)	(334 057)
Dividende versé au gouvernement du Canada	(1 023 992)	(578 669)
Retour de capital au gouvernement du Canada	(1 470 000)	–
Liquidités utilisées par les activités de financement	(2 541 243)	(1 224 002)
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(2 157 980)	(5 378 441)
Autres	6 199	12 497
Liquidités utilisées par les activités d'investissement	(2 151 781)	(5 365 944)
Augmentation de l'encaisse et des placements à court terme	1 210 546	1 349 601
Encaisse et placements à court terme au début	7 374 358	6 024 757
Encaisse et placements à court terme à la fin	8 584 904 $	7 374 358 $

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 1990

1.

Conformément aux articles 6.1 et 6.2 de la *Loi sur la Société canadienne des ports*, une requête en vue de l'établissement d'une société portuaire locale au Port d'Halifax a été approuvée et la Société du port d'Halifax a été établie en date du 1er juin 1984.

Conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*, l'actif, le passif et l'avoir ont été transférés des comptes de la Société canadienne des ports, Port d'Halifax à la Société du port d'Halifax à leur valeur comptable.

2. Principales conventions comptables

(a) Placements

Les placements, qui sont des titres garantis et émis par le gouvernement du Canada, sont présentés au coût amorti. Les primes ou escomptes sont amortis sur la durée résiduelle des placements.

(b) Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût, à l'exception des immobilisations transférées à la Société par le gouvernement du Canada, lesquelles sont présentées à la valeur constatée par expertise ou à la juste valeur marchande qui ont été déterminées lors du transfert. Les subventions reçues du gouvernement du Canada ou de tiers pour des projets d'investissement sont déduites du coût des immobilisations en cause.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire pour l'année complète, débutant dans l'exercice au cours duquel l'actif devient opérationnel, à des taux établis en fonction de la durée probable d'utilisation des immobilisations.

(c) Régime de retraite

Tous les employés permanents de la Société participent au Régime de pension de retraite de la Fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les contributions au régime sont exigées et des employés et de la Société. Les contributions annuelles au régime sont imputées aux résultats de l'exercice.

(d) Subventions tenant lieu de taxes municipales

La dépense de subventions tenant lieu de taxes municipales est basée sur les évaluations municipales estimées, lesquelles sont ajustées conformément à la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Les subventions sont payées après la vérification des montants par la division des subventions aux municipalités des Travaux publics du Canada. Tout ajustement est imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

(e) Avantages sociaux

La Société comptabilise annuellement une provision pour les indemnités de départ, les congés annuels et les congés dus en compensation du temps supplémentaire, qui sont payables aux employés dans les exercices subséquents, conformément aux conventions collectives ou aux politiques de la Société.

3. Placements

	1990		1989	
	Coût amorti	Valeur nominale	Coût amorti	Valeur nominale
Court terme	7 778 502 $	8 115 100 $	7 134 531 $	7 474 800 $
Long terme	33 615 $	34 270 $	33 510 $	33 498 $

4. Immobilisations

				1990	1989
	Taux d'amortissement	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains		24 441 887 $	$	24 441 887 $	24 441 887 $
Dragage	2,5 – 6,7%	3 443 290	2 350 125	1 093 165	1 122 111
Installations d'amarrage	2,5 – 10%	35 120 246	19 079 438	16 040 808	16 625 264
Bâtiments	2,5 – 10%	17 701 738	11 400 781	6 300 957	5 962 638
Services publics	3,3 – 10%	5 934 454	2 435 755	3 498 699	3 644 161
Route et pavage	2,5 – 10%	8 481 260	4 457 097	4 024 163	4 496 261
Matériel et outillage	5 – 100%	8 388 112	6 320 424	2 067 688	2 680 171
Mobilier et équipement	20%	1 123 698	971 364	152 334	152 808
Construction en cours		1 103 794		1 103 794	148 310
		105 738 479 $	47 014 984 $	58 723 495 $	59 273 611 $

5. Emprunts du gouvernement du Canada

	1990	1989
Emprunts, 10 %, échéant le 31 décembre 1996 remboursable par versements annuels de 716 080 $, capital et intérêt	3 118 714 $	3 486 176 $
Versements exigibles à court terme	404 208	367 462
	2 714 506 $	3 118 714 $

Les emprunts du gouvernement du Canada ne sont pas garantis.

6. Capital d'apport

En vertu d'une entente de partage du déficit initié par le gouvernement du Canada, la Société a versé la somme de 2 940 000 $ au cours de l'exercice 1990 à titre de retour du capital injecté antérieurement.

7. Éventualités

i) La Société fait l'objet d'une poursuite en dommages dont le montant n'a pas été établi par le plaignant. Selon la direction, cette réclamation est sans fondement et conséquemment aucune provision n'a été inscrite aux livres.

ii) La Société a reçu une cotisation excédant d'environ 625 000 $ la provision déjà comptabilisée à titre de subventions tenant lieu de taxes municipales. Selon la direction, cette cotisation n'est pas valide. La détermination de sommes additionnelles dues, le cas échéant, est sujette à une vérification et cotisation finale par les Travaux publics du Canada. Le résultat de cette évaluation ne peut être raisonnablement déterminé à ce moment.

8. Chiffres de l'exercice précédent

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Membres du conseil d'administration

Donald A. Parker *
Président
Hommes d'affaires
Dartmouth (N.-É.)

Paul M. Murphy, c.r. *
Vice-président
Associé, Patterson Kitz
Halifax (N.-É.)

Florence R. Irwin **
Associée, Canadian Annuity Quotations and Insurance Services Ltd.
Bedford (N.-É.)

Michael J. Proude
Président
Association internationale des débardeurs Local 269
Dartmouth (N.-É.)

Lois A. Glibbery **
Spécialiste en marketing immobilier
Royal LePage Real Estate Services Ltd.
Dartmouth (N.-É.)

Harald A. Norve *
Président
H.A. Norve & Associates Ltd.
Halifax (N.-É.)

Capitaine Ernest A. Coates **
Surintendant maritime (retraité)
Pétroles Esso Canada
Dartmouth (N.-É.)

* Membre du comité de direction
** Membre du comité de vérification

Dirigeants de la Société

Donald A. Parker
Président

Paul M. Murphy
Vice-président

David F. Bellefontaine
Président-directeur général

Lorraine E. Brenton
Secrétaire de la Société

Claude L. Ball
Vice-président directeur et chef de l'exploitation

Richard T. Pentland
Vice-président, Ingénierie et Travaux

Dennis W. Creamer
Vice-président, Finances et Biens immobiliers

Robert A. Kaye
Vice-président, Marketing

Peter J. MacKeigan
Conseiller juridique principal

Société du port de Montréal

Message du président du conseil d'administration et du président-directeur général

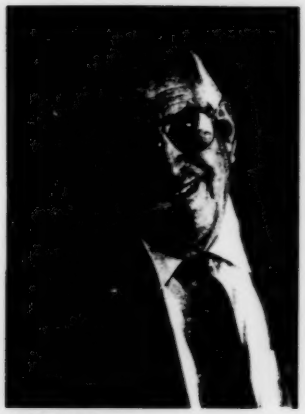

André Gingras

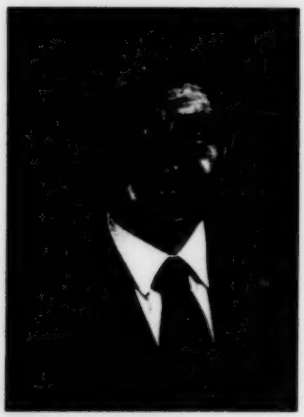

Dominic J. Taddeo

Nous sommes heureux de présenter les résultats d'exploitation de la Société pour 1990, année au cours de laquelle le port a établi un trafic record de marchandises générales conteneurisées en réussissant à augmenter sa part de marché dans ce secteur d'activité, malgré une très vive concurrence.

Le trafic total au port de Montréal s'est élevé à 21,7 millions de tonnes en 1990, par suite d'une hausse de 6,5 % par rapport à 1989.

Faits saillants de 1990

Le trafic dans la catégorie des marchandises générales conteneurisées et non conteneurisées s'est établi à 6,9 millions de tonnes avec un gain de 3,5 %. Le trafic des marchandises générales conteneurisées s'est accru de 7,4 % pour atteindre 5,8 millions de tonnes, un sommet sans précédent.

À l'instar de la Société et des autres intervenants dans l'activité portuaire, nos transporteurs maritimes de conteneurs, toujours aussi dynamiques et habitués qu'ils sont d'évoluer dans un contexte de vive concurrence, ont accentué leurs efforts de marketing et de vente et multiplié les initiatives en 1990 pour offrir des services plus efficaces à des prix plus compétitifs.

De son côté, la société portuaire a posé des gestes pour assurer son essor et préserver sa compétitivité. Parmi ceux-ci, mentionnons l'amélioration du programme de stimulation du trafic conteneurisé basé sur des primes incitatives, un contrôle rigoureux des coûts d'exploitation, l'amélioration et l'agrandissement des installations, des initiatives conjointes de marketing et de promotion avec nos partenaires de l'industrie, et la création d'un comité des usagers du port dans le but d'accroître l'efficacité et la productivité en favorisant de meilleures communications.

Dans un autre secteur, celui des produits pétroliers, le trafic s'est élevé à 7,1 millions de tonnes avec un gain de 2,5 %, attribuable surtout à la croissance de la demande pour les produits raffinés.

L'année 1990 a affiché une amélioration marquée dans la manutention des céréales avec un trafic de 2,7 millions de tonnes, en hausse de 63,6 %. Cette amélioration s'explique par de meilleures récoltes en 1989 et 1990, et par un regain d'activité provoqué vers la fin de l'année par une importante vente de blé canadien à l'U.R.S.S.

Quant au trafic des autres vracs solides et liquides, il a totalisé 5 millions de tonnes avec une baisse de 3 %.

L'un des faits saillants de la dernière année d'activité au port de Montréal a été l'acquisition du Terminus de Contrecoeur, division de la Compagnie I.O.C. La Société est devenue ainsi propriétaire d'un terminal de vrac solide et de son achalandage.

Ce terminus constitue une nouvelle source de revenus et il vient à court terme apporter une solution très valable à un problème aigu de manque d'espace pour la manutention et l'entreposage du vrac. Le terminus de Contrecoeur est adjacent à la banque de terrains que nous avons constituée à Contrecoeur en prévision de l'expansion des installations pour conteneurs, et il s'inscrit bien dans la stratégie de développement Horizon 2010 du port de Montréal, annoncée en août 1988.

Résultats financiers

L'année 1990 affiche des revenus d'exploitation de 55,6 millions de dollars et un résultat net d'exploitation de 3,6 millions de dollars. Le résultat net s'est établi à 10,8 millions de dollars, comprenant des revenus nets de placements de 7,2 millions de dollars.

Nos dépenses en immobilisations, qui ont totalisé 22,9 millions de dollars, témoignent encore une fois de la priorité que nous accordons à l'agrandissement et à l'amélioration de nos installations.

Nous sommes heureux d'informer le Conseil d'administration et l'Actionnaire que les mesures de contrôle nécessaires ont été prises pour permettre la réalisation des objectifs de la Société.

Perspectives

Il ne faut pas s'attendre à ce que 1991 nous apporte un trafic céréalier plus élevé que celui de l'année dernière, car la situation dans ce secteur demeure difficile dans tout le réseau Saint-Laurent/Grands Lacs.

Par ailleurs, la guerre dans le golfe Persique et ses répercussions possibles sur l'économie mondiale, ainsi que la récession, nous incitent à la prudence quant à prévoir ce que l'année 1991 nous réserve.

Toutefois, nous croyons fermement que le port de Montréal réussira aussi bien sinon mieux que les autres ports de la côte est nord-américaine.

Nous sommes convaincus que tous les intervenants dans la collectivité portuaire à Montréal continueront de faire leur part pour améliorer leurs services, et nous sommes persuadés que le port de Montréal comptera encore pendant très longtemps parmi les grands ports d'envergure internationale sur l'Atlantique Nord.

Le président du conseil d'administration,

André Gingras

Le président-directeur général,

Dominic J. Taddeo

Rapport des vérificateurs

À l'honorable Doug Lewis, C.P., député
Ministre des Transports

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société du port de Montréal au 31 décembre 1990 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis, du capital d'apport et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1990 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés, ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, et à la charte et aux règlements administratifs de la Société.

Samson Bélair
Deloitte & Touche

Comptables agréés

Montréal (Québec)
Le 8 février 1991

Bilan consolidé au 31 décembre 1990

(en milliers de dollars)

	1990	1989
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	252 $	1 340 $
Placements (note 3)	16 222	21 083
Débiteurs	11 365	10 240
Matériaux et fournitures	929	940
	28 768	33 603
Placements (note 3)	32 927	39 749
Immobilisations corporelles (note 4)	168 925	156 989
Autres éléments d'actif	575	579
	231 195 $	230 920 $
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	21 728 $	8 117 $
Subventions tenant lieu de taxes municipales	2 970	820
	24 698	8 937
Avantages sociaux courus	5 291	5 206
Emprunts auprès du Canada (note 6)	5 669	6 129
	35 658	20 272
Avoir du Canada		
Capital d'apport	158 919	183 569
Bénéfices non répartis	36 618	27 079
	195 537	210 648
	231 195 $	230 920 $

Au nom du conseil d'administration :

Le président du conseil,

André Gingras

Le président-directeur général,

Dominic J. Taddeo

État consolidé des résultats

de l'exercice terminé le 31 décembre 1990	1990	(en milliers de dollars) 1989
Produits d'exploitation	55 552 $	53 034 $
Frais d'exploitation et d'administration	37 175	40 159
Amortissement	10 145	10 503
Subventions tenant lieu de taxes municipales	4 653	4 125
	51 973	54 787
Bénéfice (perte) d'exploitation	3 579	(1 753)
Produits financiers	7 609	7 372
Frais financiers	(410)	(436)
	7 199	6 936
Bénéfice net	10 778 $	5 183 $

État consolidé des bénéfices non répartis

de l'exercice terminé le 31 décembre 1990	1990	(en milliers de dollars) 1989
Solde au début	27 079 $	25 201 $
Bénéfice net	10 778	5 183
Dividende	(1 239)	(3 305)
Solde à la fin	36 618 $	27 079 $

État consolidé du capital d'apport

de l'exercice terminé le 31 décembre 1990	1990	(en milliers de dollars) 1989
Solde au début	183 569 $	183 569 $
Contribution spéciale au Canada	24 650	–
Solde à la fin	158 919 $	183 569 $

État consolidé de l'évolution de la situation financière

(en milliers de dollars)

de l'exercice terminé le 31 décembre 1990	1990	1989
Rentrées (sorties) nettes d'encaisse liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net	10 778 $	5 183 $
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement	10 145	10 503
Autres	(461)	687
	20 462	16 373
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 7)	2 653	(5 211)
	23 115	11 162
Financement		
Remboursement de la tranche exigible des emprunts auprès du Canada	(432)	(407)
Augmentation (diminution) des avantages sociaux courus	85	(123)
Dividende payé	(1 239)	(3 305)
Contribution spéciale au Canada	(12 325)	–
	(13 911)	(3 835)
Investissement		
Diminution (augmentation) des placements à long terme	6 822	(177)
Acquisition d'immobilisations	(22 934)	(15 029)
Augmentation (diminution) des dépôts reçus sur vente de terrains	(355)	375
Produit sur aliénation d'immobilisations	1 314	468
Réalisation d'autres éléments d'actif	61	36
Acquisition d'autres éléments d'actif	(61)	(140)
	(15 153)	(14 467)
Diminution de l'encaisse	(5 949)	(7 140)
Encaisse au début	22 423	29 563
Encaisse à la fin	16 474 $	22 423 $

L'encaisse comprend l'encaisse et les placements à court terme.

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 décembre 1990

1. Description de l'entreprise

La Société du port de Montréal (la Société) a été constituée par lettres patentes en vertu du paragraphe 6.2(1) de la *Loi sur la Société canadienne des ports* le 1er juillet 1983.

En vertu de l'article 6.5 de la même Loi, lorsqu'une société portuaire locale est constituée à l'égard d'un port, les droits, les engagements et les dettes de la Société canadienne des ports, relativement à ce port, sont dévolus à la société portuaire locale et l'administration de tous les biens et ouvrages, dans les limites de ce port, administrés par la Société canadienne des ports est réputée avoir été transférée à la société portuaire locale, en l'occurrence la Société.

La Société détient aussi un placement dans la filiale en propriété exclusive 176422 Canada Inc., laquelle est consolidée.

2. Conventions comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

(a) Placements
Les placements sont indiqués au coût amorti et la prime ou l'escompte est amorti jusqu'à l'échéance.

(b) Matériaux et fournitures
Les matériaux et fournitures sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement. Le coût est essentiellement déterminé selon la méthode du coût moyen.

(c) Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'origine avec l'amortissement cumulé transféré de la Société canadienne des ports; les acquisitions subséquentes sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire dès que le bien devient opérationnel, et ce, pour l'année entière, à des taux calculés sur la durée probable d'utilisation des immobilisations.

(d) Régime de pension
Le Régime de pension de retraite de la Fonction publique, administré par le gouvernement du Canada, s'adresse à tous les employés permanents de la Société. Ces employés et la Société doivent contribuer à ce régime. Les contributions représentent la responsabilité totale de la Société en cette matière et sont imputées aux dépenses d'exploitation de l'exercice courant.

(e) Subventions tenant lieu de taxes municipales
Les subventions tenant lieu de taxes municipales sont établies selon les évaluations municipales estimatives, modifiées conformément à la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Les subventions ne sont versées qu'après vérification par la Division des subventions aux municipalités du ministère des Travaux publics. Toute régularisation subséquente est enregistrée aux comptes de l'exercice pendant lequel le montant final est remis.

(f) Avantages sociaux
La Société comptabilise une provision pour les éléments de passif estimatif qui découlent des indemnités de cessation d'emploi, de vacances, de congés de maladie et de congés compensatoires pour des heures supplémentaires; ces indemnités sont payables aux employés dans les années subséquentes en vertu des conventions collectives ou selon la politique de la Société.

3. Placements

Les fonds sont investis dans des titres directs et garantis par le gouvernement du Canada. Au 31 décembre 1990, la valeur du marché des placements à court terme est équivalente à leur coût amorti, et celle des placements à long terme est de 35 135 092 $ (43 868 057 $ en 1989).

4. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	Taux d'amortissement	Coût	Amortissement cumulé	1990 Valeur nette	1989 Valeur nette
Terrains		25 783 $	– $	25 783 $	26 086 $
Dragage	2,5%	16 178	12 936	3 242	3 526
Installations d'amarrage	2,5%	61 587	40 965	20 622	20 602
Immeubles	2,5 – 10%	70 837	32 771	38 066	39 578
Services publics	3,3 – 10%	17 816	8 498	9 318	9 927
Routes et revêtement	2,5 – 10%	59 140	19 768	39 372	38 208
Machinerie et matériel	5 – 20%	56 621	40 936	15 685	17 090
Mobilier et matériel de bureau	20%	3 509	2 213	1 296	1 272
		311 471	158 087	153 384	156 289
Immobilisations non productives*		15 344	–	15 344	–
Travaux de construction en cours		197	–	197	700
		327 012 $	158 087 $	168 925 $	156 989 $

* Le 28 décembre 1990, la Société a acquis d'une société minière son entreprise d'exploitation portuaire. Le prix d'achat qui s'est élevé à 15 250 000 $ en espèces est inclus aux immobilisations non productives. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple; les résultats seront inclus dans les états consolidés à compter du 1er janvier 1991, date du transfert des opérations.

5. Créditeurs et charges à payer

(en milliers de dollars)

	1990	1989
Contribution spéciale au Canada	12 325 $	– $
Tranche des emprunts auprès du Canada échéant à moins d'un an	460	432
Revenus reportés	828	632
Autres	8 115	7 053
	21 728 $	8 117 $

6. Emprunts auprès du Canada

(en milliers de dollars)

	1990	1989
Emprunts, 6,25 %, remboursables jusqu'en 2000 par versements annuels de 842 561 $, intérêts compris	6 129 $	6 561 $
Tranche échéant à moins d'un an	460	432
	5 669 $	6 129 $

Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices sont de :

1991	1992	1993	1994	1995
459 528 $	488 249 $	518 765 $	551 187 $	585 636 $

7. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

(en milliers de dollars)

	1990	1989
Débiteurs	(766) $	(1 415) $
Matériaux et fournitures	11	(68)
Créditeurs et charges à payer	1 258	(2 162)
Subventions tenant lieu de taxes municipales	2 150	(1 566)
	2 653 $	(5 211) $

8. Éventualités

Des réclamations totalisant environ 3 000 000 $ ont été reçues par la Société à l'égard de procès, garanties et de dommages supposément subis sur les propriétés de la Société, et de diverses autres questions en litige n'apparaissant pas dans les états financiers. Selon l'opinion de la Société, sa position est défendable et ces réclamations ne devraient entraîner aucun débours important.

9. Engagements

a) Les engagements contractuels estimés pour l'achèvement, la construction et l'achat d'immobilisations sont d'environ 689 000 $.

b) Conformément à une politique relative au versement de dividendes au gouvernement canadien, la Société serait redevable à l'égard de l'exercice financier de 1990, d'un dividende calculé selon une méthode basée sur le bénéfice net. Ce dividende payable avant le 31 mars 1991 s'élèverait à environ 2 700 000 $ et serait imputé au poste des bénéfices non répartis.

10. Opérations entre apparentés

Dans le cadre de ses opérations, la Société effectue des opérations avec des apparentés, à savoir le gouvernement du Canada et ses organismes, ainsi que d'autres sociétés d'État.

La Société perçoit principalement auprès des apparentés des revenus d'entreposage de grain et de droits de manoeuvre de chemin de fer. Les dépenses faites auprès des apparentés sont constituées surtout de frais d'administration.

Membres du conseil d'administration

André Gingras *
Président
Président, André Gingras & associés Inc.
Westmount (Québec)

Bernard J. Finestone *
Vice-président
Président, Abbey Finestone Inc.
Westmount (Québec)

Roger Bishop
Syndicat des débardeurs
SCFP/Section locale 375
Brossard (Québec)

Suzanne Brochu
Conseillère, Direction des communications
Caisse de dépôt et placement du Québec
Montréal (Québec)

Raphael Esposito *
Esposito, Cocciardi, St-Onge et Beaulieu
Montréal (Québec)

Peter B. Ohrt
Vice-président et directeur
Burson-Marsteller
Montréal (Québec)

Hubert F. Pichet
Avocat
Deveau, Lavoie & associés
Laval (Québec)

* Membre du comité de direction

Dirigeants de la Société

André Gingras
Président du conseil

Dominic J. Taddeo
Président-directeur général

Roger Dubé
Vice-président, Administration

Normand Fillion
Vice-président, Marketing

Michel Lesage
Vice-président, Exploitation

André Bédard
Directeur, Ressources humaines

Jean Mongeau
Secrétaire corporatif

Société du port de Prince

Message du président du conseil d'administration et du directeur général

Donald H. Seidel

Terrence R. Andrew, P.Eng.

La Société du port de Prince Rupert a le plaisir de présenter le compte-rendu de ses activités et des résultats de l'année financière 1990. Comme les années précédentes, le port s'est concentré sur les problèmes stratégiques qui pèsent sur l'utilisation et le développement futurs de ses installations. Pour explorer tous les débouchés commerciaux possibles, le port a inclus les pays asiatiques dans ses efforts intenses de commercialisation.

Le terminal Fairview, dont l'agrandissement a été terminé au printemps 1990, a augmenté de 35 % ses capacités de stockage, avec un troisième poste à quai, offrant ainsi aux exportateurs canadiens de produits forestiers un centre de transit efficace vers les marchés internationaux. En outre, le port s'emploie activement à augmenter sa clientèle pour profiter pleinement de ses capacités additionnelles de manutention.

Les études techniques sur le terminal Westview, situé sur le bassin intérieur de Prince Rupert, se sont poursuivies. En outre, le port a acheté 26 hectares de terrain à l'extrémité sud de l'Île Kaien, pour accroître ses propriétés riveraines. L'emplacement fait maintenant partie des plans d'aménagement à long terme, principalement pour l'accueil du vrac liquide. La mise à jour du plan d'aménagement foncier se fait continuellement en vue des objectifs du port, qui sont d'exploiter le front de mer pour répondre aux besoins nationaux, régionaux et locaux.

Le volume de marchandises manutentionnées au port de Prince Rupert en 1990 a totalisé 12,3 millions de tonnes, une augmentation de 9 % par rapport à 1989. Elle vient surtout d'un accroissement sensible des arrivées de grains venant du terminal céréalier de Prince Rupert. Les expéditions de céréales de cette provenance ont atteint 4,4 millions de tonnes, c'est-à-dire 31 % de plus que l'an dernier. Les volumes de charbon au terminal de Ridley Island ont atteint 6,2 millions, soit 4 % de plus qu'en 1989. L'incertitude règne quant aux expéditions de charbon pour l'année qui vient, étant donné l'instabilité actuelle dans le nord-est. Pour ce qui est de la pâte à papier expédiée de l'Île Watson (321 000 tonnes), le port accuse aussi une baisse.

Le trafic enregistré au terminal Fairview, propriété du port, s'est établi à 827 000 tonnes, soit une baisse de 17 %, suite à la chute des expéditions de bois d'oeuvre, dont le volume total a été de 585 364 tonnes pour l'année. On s'attend que la tendance se maintienne en 1991. Par contre, les 181 945 tonnes de grains particuliers manutentionnés à Fairview, représentent une augmentation de 35 %.

Le nombre de passagers de traversiers a diminué en 1990 (177 731) alors que celui des passagers en croisière est passé de 2 023 à 3 556.

Le port de Prince Rupert a le plaisir d'annoncer ses résultats financiers pour 1990. Les produits d'exploitation ont connu une légère baisse pour s'établir à 14,2 millions $. Le bénéfice d'exploitation, qui a atteint 2,8 millions $, s'est amélioré par rapport à celui de 1989. Cependant, les frais de financement de l'emprunt de 17,3 millions $ pour l'agrandissement du terminal Fairview, ont réduit le bénéfice net à 2,0 millions $.

Conformément à la loi, nous avons le plaisir d'informer le Conseil d'administration et notre actionnaire que la Société a réalisé des progrès appréciables par rapport aux objectifs fixés, et que les procédures et les moyens de contrôle nécessaires sont en place pour garantir la sauvegarde des biens de la Société.

En conclusion, le port tient à remercier tous ceux qui ont participé aux activités portuaires de Prince Rupert pour leurs efforts et pour le dévouement dont ils ont fait preuve en 1990. Grâce au soutien continu de l'industrie maritime, nous envisageons avec confiance les défis à venir. Grâce également au soutien engagé de la Ville de Prince Rupert, notre port continuera de progresser en vue de répondre aux besoins futurs de sa clientèle.

Le président du conseil d'administration,

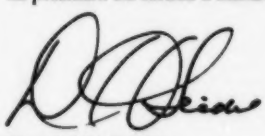

Donald H. Seidel

Le directeur général,

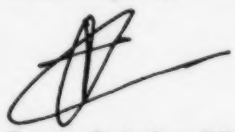

Terrence R. Andrew, P.Eng.

Rapport des vérificateurs

À l'honorable Doug Lewis, C.P., député
Ministre des Transports

Nous avons vérifié le bilan de la Société du port de Prince Rupert au 31 décembre 1990 ainsi que les états des résultats et excédent et de l'évolution de la situation financière de l'exercice clos à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1990, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, aux lettres patentes et aux règlements administratifs de la Société.

Peat Marwick Thorne

Comptables agréés

New Westminster, Colombie-Britannique
Le 1er février 1991

Bilan au 31 décembre 1990

Actif	1990	1989
Actif à court terme		
Encaisse	254 462 $	106 563 $
Placements (note 2)	5 337 094	1 793 604
Débiteurs	2 227 574	1 325 290
Matériaux et fournitures	209 615	110 779
	8 028 745	3 336 236
Biens-fonds et matériel (note 3)	104 024 593	97 774 346
	112 053 338 $	101 110 582 $
Passif et avoir du Canada		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus	282 641 $	3 317 012 $
Somme à payer au Canada	2 174 570	1 864 733
Subventions tenant lieu d'impôts fonciers	441 397	500 874
Produits reportés	201 004	173 481
Tranche à court terme d'emprunts auprès du Canada	300 873	80 129
	3 400 485	5 936 229
Dette à long terme		
Apport du Canada à recouvrer (note 4)	48 300 000	48 300 000
Emprunts auprès du Canada (note 5)	16 878 998	4 419 871
	65 178 998	52 719 871
Avoir du Canada		
Surplus d'apport	31 311 805	31 311 805
Excédent	12 162 050	11 142 677
	43 473 855	42 454 482
	112 053 338 $	101 110 582 $

Engagements (note 6)

Au nom du conseil d'administration :

Le président du conseil,

Donald H. Seidel

Le directeur général,

Terrence R. Andrew, P.Eng.

État des résultats et excédent

exercice clos le 31 décembre 1990	1990	1989
Produits d'exploitation	14 195 949 $	14 372 103 $
Charges		
Exploitation et administration	9 272 992	9 614 220
Amortissement	1 652 365	701 994
Subventions tenant lieu d'impôts fonciers	439 826	544 573
	11 365 183	10 860 787
Bénéfice d'exploitation	2 830 766	3 511 316
Autres produits (charges)		
Intérêts créditeurs	1 000 973	985 783
Perte sur l'aliénation de biens-fonds et de matériel	(283 573)	–
Intérêts débiteurs	(1 554 732)	(83 562)
	(837 332)	902 221
Bénéfice net	1 993 434	4 413 537
Excédent au début de l'exercice	11 142 677	7 852 327
	13 136 111	12 265 864
Dividende au Canada	974 061	1 123 187
Excédent à la fin de l'exercice	12 162 050 $	11 142 677 $

État de l'évolution de la situation financière

exercice clos le 31 décembre 1990	1990	1989
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes		
Exploitation		
Bénéfice net	1 993 434 $	4 413 537 $
Éléments n'influant pas sur l'encaisse		
Amortissement	1 652 365	701 994
Perte sur l'aliénation de biens-fonds et de matériel	283 573	–
Évolution du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation		
Débiteurs	(902 284)	(463 865)
Matières et fournitures	(98 836)	(17 115)
Créditeurs et frais courus	(3 034 371)	2 630 846
Subventions tenant lieu d'impôts fonciers	(59 477)	106 276
Produits reportés	27 523	24 151
	(138 073)	7 395 824
Financement		
Augmentation de la somme à payer au Canada	309 837	1 845 865
Augmentation des emprunts auprès du Canada	12 679 871	4 500 000
Dividende au Canada	(974 061)	(1 123 187)
	12 015 647	5 222 678
Investissement		
Acquisition de biens-fonds et de matériel	(8 186 185)	(27 204 293)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	3 691 389	(14 585 791)
Encaisse au début de l'exercice	1 900 167	16 485 958
Encaisse à la fin de l'exercice	5 591 556 $	1 900 167 $

L'encaisse s'entend aussi des placements.

Notes afférentes aux états financiers

exercice clos le 31 décembre 1990

Société portuaire locale

La Société du port de Prince Rupert a été créée en date du 1er juin 1984, en tant que société portuaire locale conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*. La Société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

Le 1er juin 1984, tous les éléments d'actif et de passif de la Société canadienne des ports se rapportant au port de Prince Rupert ont été transférés à la Société à leur valeur comptable, telle qu'elle avait été inscrite par la Société canadienne des ports.

1. Principales conventions comptables

a) Placements
Les placements, qui sont des titres directs et garantis du Canada, sont présentés au coût amorti. Les primes ou escomptes sont amortis sur diverses périodes jusqu'à l'échéance.

b) Biens-fonds et matériel
Les biens-fonds et le matériel sont inscrits au prix coûtant. Les subventions en vue des projets en immobilisations reçues du Canada et de tiers sont déduites du prix coûtant des biens-fonds et du matériel s'y rapportant.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, à compter de l'exercice au cours duquel les biens sont mis en service, en utilisant des taux fondés sur la durée d'utilisation prévue des biens, de la façon suivante :

Dragage	5%
Structure des postes de mouillage	2,5 – 10%
Bâtiments	5 – 10%
Routes et revêtements	3,3 – 10%
Appareils de service	5 – 10%
Matériel et outillage	5 – 100%
Mobilier et matériel de bureau	20 – 33,3%

c) Charges de retraite
Tous les employés permanents de la Société sont couverts par le Régime de pensions de la Fonction publique qu'administre le Canada. Les cotisations au régime doivent être faites par les employés et par la Société. Les cotisations annuelles représentent la dette de la Société au titre des pensions et sont comptabilisées dans l'exercice où elles sont versées.

d) Subventions tenant lieu d'impôts fonciers
La charge pour les subventions tenant lieu d'impôts fonciers est fondée sur des évaluations municipales, redressées en vertu de la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Les subventions sont versées après la vérification des montants par la Division des subventions aux municipalités de Travaux publics Canada. Tout redressement effectué une fois la vérification terminée est porté aux comptes dans l'année du règlement.

e) Avantages sociaux
La Société accumule annuellement dans ses comptes la dette estimative au titre des indemnités de départ, des congés annuels et des congés compensatoires pour heures supplémentaires payables à ses employés au cours d'exercices à venir.

2. Placements

	1990	1989
Coût amorti	5 337 094 $	1 793 604 $
Valeur marchande	5 277 293 $	1 791 970 $

3. Biens-fonds et matériel

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	1990 Montant net	1989 Montant net
Terrains	64 099 197 $	– $	64 099 197 $	60 498 88 $
Dragage	306 049	9 528	296 521	3 624
Structure des postes de mouillage	36 177 563	4 178 592	31 998 971	5 433 237
Bâtiments	3 055 486	692 957	2 362 529	1 948 769
Routes et revêtements	6 666 444	2 815 843	3 850 601	1 163 300
Appareils de service	2 985 663	1 948 593	1 037 070	1 201 014
Matériel et outillage	1 608 703	1 376 581	232 122	343 627
Mobilier et matériel de bureau	349 108	201 526	147 582	127 375
Construction en cours	–	–	–	27 054 519
	115 248 213 $	11 223 620 $	104 024 593 $	97 774 346 $

4. Apport du Canada à recouvrer

Un montant d'apport à recouvrer de 50 400 000 $ a été approuvé en vue de la construction de l'infrastructure des installations du terminal charbonnier de Ridley Island. Le montant de l'apport à recouvrer était de 48 300 000 $ au 31 décembre 1990.

L'apport total à recouvrer était sans intérêt jusqu'au 1er avril 1989, et, depuis, porte intérêt à un taux d'environ 13,9 %.

Le capital et l'intérêt sur la somme de 48 300 000 $ au titre de l'apport sont remboursables en versements annuels sur une période de 20 ans débutant le 1er avril 1989, sous réserve des produits reçus d'une surtaxe directe sur le volume de charbon de 0,463 $ par tonne en 1990 (indexée au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation), le volume minimum étant fixé à 6 600 000 tonnes et le maximum à 12 000 000 de tonnes annuellement. Il est prévu que le 1er avril 2009, le gouvernement du Canada effacera le solde de l'apport, s'il en est.

La Société agissant en qualité d'intermédiaire entre Ridley Terminals Inc. et le gouvernement du Canada, les produits de la surtaxe et les versements d'intérêts ne sont pas comptabilisés à l'état des résultats de la Société, mais sont portés au bilan comme somme à payer au Canada.

Au 31 décembre 1990, la Société avait reçu ou devait recevoir une somme d'environ 2 175 000 $ (1 900 000 $ en 1989) relativement à la surtaxe mentionnée ci-dessus qui est inscrite dans la somme à payer au Canada.

5. Emprunts auprès du Canada

	1990	1989
Emprunts portant intérêt à des taux variant de 9,80 % à 10,40 %, remboursables en versements annuels de capital et d'intérêts réunis, échéant en 2010	17 179 871 $	4 500 000 $
Moins la tranche à court terme	300 873	80 12[illegible]
	16 878 998 $	4 419 871 $

Les remboursements en capital requis au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :	
1991	301 000 $
1992	332 000
1993	366 000
1994	403 000
1995	444 000
	1 846 000 $

6. Engagements

a) Au cours de l'exercice, la Société a conclu une convention avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CFNC), convention aux termes de laquelle CFNC a vendu à la Société des terrains de 2,8 hectares en échange de terrains de 0,913 hectare et de 625 000 $.

La Société a inscrit les terrains acquis à la valeur comptable des terrains vendus et 625 000 $.

À la fin de l'exercice, la Société avait fait l'acquisition du titre de propriété de l'ancien bien-fonds de CFNC, mais le titre de propriété des terrains que la Société avait vendus à CFNC n'avait pas encore été transféré.

b) Aux termes d'un contrat de location-exploitation à long terme expirant le 1er mai 1991, la Société loue un bâtiment dont le loyer annuel jusqu'à la date d'expiration s'élève à 90 088 $.

7. Opérations entre apparentés

a) Au cours de l'exercice, la Société a reçu des produits de 1 654 584 $ (1 489 644 $ en 1989), de Ridley Terminals Inc., société dans laquelle la Société canadienne des ports a un investissement important. Au 31 décembre 1990, Ridley Terminals Inc. devait à la Société 741 675 $ (495 561 $ en 1989).

b) Au cours de l'exercice, la Société a versé la somme de 534 884 $ (463 961 $ en 1989) à la Société canadienne des ports au titre de sa quote-part des charges du siège social de cette société.

Membres du conseil d'administration

Donald H. Seidel *
Président
Directeur d'entreprise
Prince Rupert (C.-B.)

Dolores D. MacIntosh *
Vice-présidente
Directrice en immobilier
Prince Rupert (C.-B.)

John T. Payne */**
Directeur général
Universal Stores Inc.
Prince Rupert (C.-B.)

John D. McNish **
Directeur
Credit Bureau of Prince Rupert
Prince Rupert (C.-B.)

William B. Hick
Médecin (retraité)
Prince Rupert (C.-B.)

Ronald A. Ciccone **
Agent
Mutual Life of Canada
Prince Rupert (C.-B.)

Donald Brown
Avocat
Terrace (C.-B.)

* Membre du comité de direction
** Membre du comité de vérification

Dirigeants de la Société

Donald H. Seidel
Président du conseil

Terrence R. Andrew, P. Eng.
Directeur général

Don H. Krusel
Directeur, Finances et Administration

Joseph A. Stranan
Directeur, Marketing et Planification

J. Gordon Houston
Directeur, Opérations/Capitaine de port

David Shearer
Directeur, Ingénierie et Maintenance

Heather McLean
Secrétaire de la Société

Société du port de Québec

Message du président du conseil d'administration et du président, directeur général

Guy Boulanger, f.c.a.

Ross Gaudreault

C'est avec plaisir que la Société du port de Québec présente son rapport annuel pour 1990. L'administration portuaire s'était fixée comme objectif prioritaire pour l'année la mise en valeur stratégique de son principal avantage compétitif, l'eau profonde, au moyen d'investissements dans l'amélioration des équipements de manutention et d'une campagne de marketing soutenue. Le Port se trouve maintenant en excellente position pour profiter de la prochaine reprise économique.

Au niveau du tonnage global, le Port a connu une progression dans la manutention des produits pétroliers et des céréales en 1990, permettant de réduire l'impact d'une baisse dans le transport du minerai de fer et des marchandises générales. On a franchi le cap des 17,3 millions de tonnes de cargaisons, ce qui représente une augmentation de 10,5 % par rapport aux 15,7 millions de tonnes de marchandises manutentionnées en 1989.

Après deux années très difficiles au chapitre du trafic des céréales sur le Saint-Laurent, 1990 a été marquée par une activité commerciale plus appréciable. Le volume des céréales au port de Québec s'est chiffré à 4,2 millions de tonnes, par rapport à 2,8 millions de tonnes en 1989.

L'activité au quai de la raffinerie Ultramar s'est intensifiée suite aux investissements effectués par l'entreprise pour augmenter la production de l'usine de Saint-Romuald. Sa capacité de traitement du pétrole brut a été portée de 100 000 à 120 000 barils par jour. Dans l'ensemble des installations portuaires, la manutention des produits pétroliers a augmenté de 28 % à 9,4 millions de tonnes, par rapport à 7,3 millions de tonnes l'année précédente.

Une conjoncture économique défavorable a provoqué une chute prononcée dans le transbordement des concentrés, dont le minerai de fer. Le volume pour l'ensemble des concentrés tels le fer, le cuivre, le zinc et le nickel est passé de 3,6 millions (1989) à 2,3 millions de tonnes (1990). Le secteur des marchandises générales a subi les effets de la récession, en particulier au niveau des exportations du papier journal, en baisse à 152 000 tonnes, par rapport à 184 000 tonnes en 1989.

Par contre, 1990 fut une année record dans le domaine des croisières. On a compté 81 escales de navires pour un total de 35 000 passagers.

Un avenir prometteur

Afin de mettre pleinement en valeur ses installations en eau profonde à Beauport, le port de Québec a procédé à l'investissement de 15 millions de dollars pour réaménager le secteur et accroître la productivité de son terminal pour le transbordement du vrac.

Sur le plan conceptuel, le projet s'inspire du principe de base employé par les navires auto-déchargeurs; le déchargement des navires océaniques se déroulera à une vitesse indépendante de celle des équipements terrestres, permettant ainsi de réduire le temps à quai. Le transfert de cargaisons directement de navire à navire sera également possible dès l'ouverture du nouveau terminal au printemps de 1991. L'investissement réduira de 50 % les émissions de poussière sur le site.

Le terminal céréalier exploité par Bunge du Canada demeure l'un des centres d'exportation les plus performants en Amérique du Nord. Québec est bien placé pour contribuer à la progression des exportations de céréales canadiennes, entre autres, vers les pays de l'Europe de l'Est. L'avenir est donc prometteur pour le port de Québec en tant que leader sur le Saint-Laurent dans le transbordement du vrac.

Par ailleurs, le Port poursuit ses démarches pour établir un terminal à conteneurs à Québec. La construction de porte-conteneurs de fort tirant d'eau favorisera ce projet au cours des prochaines années.

Nous avons le plaisir d'informer notre actionnaire que les mesures de contrôle nécessaires ont été prises pour réaliser les objectifs de la Société et assurer la sauvegarde de ses biens. Un programme majeur d'entretien préventif a été réalisé pour l'ensemble des installations portuaires en 1990.

En guise de conclusion, nous tenons à souligner le dynamisme des employés de la Société et des entreprises oeuvrant dans le milieu portuaire de Québec. Fort de cet appui, le port de Québec connaîtra une progression constante au cours des années 1990.

Le président du conseil d'administration,

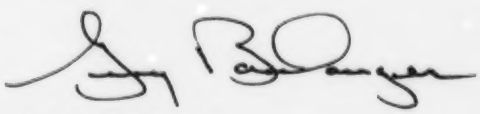

Guy Boulanger, f.c.a.

Le président, directeur général,

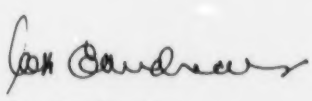

Ross Gaudreault

Rapport des vérificateurs

À l'honorable Doug Lewis, C.P., député
Ministre des Transports

Nous avons vérifié le bilan de la Société du port de Québec au 31 décembre 1990 et les états des résultats, du capital d'apport, du surplus et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1990 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Nous déclarons en outre que, à notre avis, les opérations de la Société qui ont été portées à notre connaissance au cours de l'établissement de notre rapport ont, à tous égards importants, été effectuées en conformité avec la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Société canadienne des ports*, les lettres patentes et les règlements administratifs de la Société.

Peat Marwick Thorne

Comptables agréés

Québec, Québec
Le 8 février 1991

Bilan au 31 décembre

Actif	1990	1989
À court terme		
Encaisse	806 291 $	403 424 $
Placements (note 1)	1 909 823	21 464 555
Débiteurs	2 505 927	1 875 204
Matériaux et fournitures	153 864	142 038
	5 375 905	23 885 221
Placements (note 1)	6 729 236	6 702 891
Immobilisations (note 2)	55 701 730	41 490 002
	67 806 871 $	72 078 114 $
Passif et Avoir du Canada		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	3 530 662 $	1 749 375 $
Contribution au Canada à payer	5 665 000	–
Subventions tenant lieu de taxes municipales	185 654	664 000
Revenus reportés	850 172	817 416
	10 231 488	3 230 791
À long terme		
Charges sociales courues	971 700	890 000
Avoir du Canada		
Capital d'apport	51 852 198	63 182 198
Surplus	4 751 485	4 775 125
	56 603 683	67 957 323
	67 806 871 $	72 078 114 $

Éventualités (note 5)
Engagements (note 6)

Au nom du conseil d'administration :

Le président du conseil,

Guy Boulanger, f.c.a.

Le président, directeur général,

Ross Gaudreault

Résultats

exercice clos le 31 décembre	1990	1989
Produits d'exploitation	11 460 609 $	11 313 942 $
Charges		
Frais d'exploitation et d'administration	10 692 721	9 713 793
Amortissement des immobilisations	2 173 736	2 055 558
Subventions tenant lieu de taxes municipales	865 496	1 149 559
	13 731 953	12 918 910
Résultat net d'exploitation	(2 271 344)	(1 604 968)
Revenus de placements	2 169 951	2 899 549
Bénéfice (perte) avant postes exceptionnels	(101 393)	1 294 581
Gain sur règlement de subventions tenant lieu de taxes municipales	157 211	–
Gain provenant de règlements de litiges antérieurs	–	381 052
	157 211	381 052
Bénéfice net	55 818 $	1 675 633 $

Capital d'apport

exercice clos le 31 décembre	1990	1989
Solde au début de l'exercice	63 182 198 $	63 182 198 $
Contribution au Canada	(11 330 000)	–
Solde à la clôture de l'exercice	51 852 198 $	63 182 198 $

Surplus

exercice clos le 31 décembre	1990	1989
Surplus au début de l'exercice	4 775 125 $	3 179 492 $
Résultat net	55 818	1 675 633
Dividende au Canada	(79 458)	(80 000)
Surplus à la clôture de l'exercice	4 751 485 $	4 775 125 $

Évolution de la situation financière

exercice clos le 31 décembre	1990	1989
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net	55 818 $	1 675 633 $
Postes n'affectant pas les liquidités		
Amortissement de l'escompte sur les obligations du Canada	(26 345)	(26 345)
Amortissement des immobilisations	2 173 736	2 055 558
Perte (gain) sur disposition des immobilisations	(36 443)	55 075
Charges sociales courues	81 700	79 800
	2 248 466	3 839 721
Évolution du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation (note 3)	6 358 148	851 649
	8 606 614	4 691 370
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	(16 414 650)	(1 308 195)
Produit de la vente d'immobilisations	65 629	45 546
	(16 349 021)	(1 262 649)
Financement		
Contribution au Canada	(11 330 000)	–
Dividende au Canada	(79 458)	(80 000)
	(11 409 458)	(80 000)
Augmentation (diminution) des liquidités	(19 151 865)	3 348 721
Liquidités au début de l'exercice	21 867 979	18 519 258
Liquidités à la clôture de l'exercice	2 716 114 $	21 867 979 $
Les liquidités comprennent :		
Encaisse	806 291 $	403 424 $
Placements	1 909 823	21 464 555
	2 716 114 $	21 867 979 $

Notes afférentes aux états financiers

exercice clos le 31 décembre 1990

Généralité

La Société du port de Québec a été constituée en vertu du paragraphe 6.2(1) de la *Loi sur la Société canadienne des ports* en date du 1er juin 1984. La Société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

Sommaire des principales conventions comptables

(a) Placements
Les placements sont des titres directs et garantis par le Canada. Ils sont comptabilisés au coût amorti et la prime ou l'escompte est amorti jusqu'à l'échéance.

(b) Immobilisations
Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant, sauf celles qui sont transférées du Canada à la Société et qui sont enregistrées à la valeur d'expertise ou à la juste valeur marchande établie au moment du transfert. Les subventions pour les projets des immobilisations reçues du Canada et de tierces parties sont créditées directement au prix coûtant du bien correspondant.

L'amortissement est calculé d'après la méthode linéaire dès que le bien devient opérationnel en utilisant les taux annuels suivants :

Dragage	2,5 – 6,7 %
Installations d'amarrage	2,5 – 10 %
Bâtiments	2,5 – 10 %
Services publics	3,3 – 10 %
Routes et surfaces	2,5 – 10 %
Machinerie et matériel	5 – 20 %
Mobilier et matériel de bureau	20 %

(c) Coûts du régime de retraite
Le régime de pension de retraite de la Fonction publique, administré par le Canada, couvre tous les employés permanents de la Société. Ces employés et la Société doivent contribuer à ce régime. Les contributions annuelles représentent la responsabilité de la Société en cette matière et sont imputées aux frais d'exploitation de l'exercice courant.

(d) Assurances
La Société du port de Québec assume toute responsabilité quant aux demandes d'indemnisation des accidentés du travail. Les frais qui peuvent découler de cette responsabilité sont imputés aux résultats en fonction des facturations reçues ou à recevoir de Travail Canada pour l'exercice en cours.

(e) Subventions tenant lieu de taxes municipales
Les frais de subventions tenant lieu de taxes municipales sont établis selon les évaluations municipales estimatives, modifiées conformément à la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Les subventions ne sont versées qu'après vérification par la Division des subventions aux municipalités du ministère des Travaux publics. Toute régularisation subséquente est enregistrée dans les comptes de l'exercice au cours duquel le montant final est remis.

(f) Charges sociales
La Société comptabilise annuellement une provision pour les éléments de passif qui découlent des indemnités de cessation d'emploi, de vacances et de congés compensatoires pour temps supplémentaire; ces indemnités sont payables aux employés dans les années subséquentes en vertu des conventions collectives de travail ou selon la politique de la Société.

1. Placements

Les placements, lesquels sont des titres directs et garantis par le Canada, s'élèvent à :

	1990		1989	
	Prix coûtant	Valeur marchande	Prix coûtant	Valeur marchande
À court terme	1 909 823 $	1 909 588 $	21 464 555 $	21 411 038 $
À long terme	6 729 236 $	7 176 618 $	6 702 891 $	7 520 074 $

2. Immobilisations

			1990	1989
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Terrains	11 098 253 $	– $	11 098 253 $	11 098 253 $
Dragage	4 561 341	4 007 429	553 912	581 972
Installations d'amarrage	23 167 788	17 494 638	5 673 150	5 800 251
Bâtiments	33 782 474	16 130 160	17 652 314	18 350 800
Services publics	3 839 101	2 404 838	1 434 263	1 431 895
Routes et surfaces	6 046 395	4 227 977	1 818 418	2 003 653
Machinerie et matériel	794 948	357 628	437 320	222 344
Mobilier et matériel de bureau	1 713 401	738 088	930 313	346 757
Projets en cours de construction	16 103 787	–	16 103 787	1 654 077
	101 107 488 $	45 405 758 $	55 701 730 $	41 490 002 $

3. Évolution du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation

	1990	1989
Débiteurs	(630 723) $	780 369 $
Matériaux et fournitures	(11 826)	(10 182)
Créditeurs et frais courus	1 781 287	(206 576)
Contribution du Canada à payer	5 665 000	–
Subventions tenant lieu de taxes municipales	(478 346)	265 800
Revenus reportés	32 756	22 238
	6 358 148 $	851 649 $

4. Opérations entre apparentés

Dans le cadre de ses opérations, la Société du port de Québec effectue des opérations avec des apparentés, soit les ministères, organismes et sociétés d'État constitués par le gouvernement du Canada.

La Société a perçu auprès des apparentés des revenus de location de 878 000 $ (577 000 $ en 1989). Les dépenses faites auprès des apparentés sont relatives essentiellement au remboursement à la Société canadienne des ports de la part des charges du siège social qui lui revient, soit 803 000 $ (696 000 $ en 1989). En plus, la société a reçu des revenus de placements de 2 170 000 $ (2 900 000 $ en 1989) sur les titres du gouvernement du Canada.

La Société a des créditeurs totalisant 281 000 $ (99 000 $ en 1989) et des débiteurs de 64 000 $ (271 000 $ en 1989) avec ces mêmes apparentés.

5. Éventualités

Des réclamations totalisant environ 1 000 000 $ ont été reçues par la Société à l'égard de procès et de diverses autres questions en litige. De l'avis de la Société, sa position est défendable et ces réclamations ne devraient pas entraîner de pertes importantes.

De plus, des réclamations estimées à environ 5 000 000 $ ont été reçues par la Société concernant la propriété de certains terrains. Tout montant à payer, pouvant résulter de ces réclamations sera capitalisé au prix coûtant des terrains.

Aucun de ces montants n'est inscrit aux états financiers.

6. Engagements

La Société s'est engagée contractuellement pour environ 1 300 000 $, dont 33 000 $ ont été dépensés au 31 décembre 1990, en relation avec la restauration, en 1991, du terminal céréalier principal. De plus, les fonds engagés dans les projets d'immobilisations en 1990 mais non déboursés au 31 décembre 1990, s'élèvent à environ 1 000 000 $.

Membres du conseil d'administration

Guy Boulanger, f.c.a. *
Président
Associé
Caron Bélanger Ernst & Young
Québec (Québec)

Raymond Stuart McBain *
Vice-président
Président
Ver-Mac inc.
Sainte-Foy (Québec)

Denise Rancourt-Bélanger
Avocate
Lévis (Québec)

Yvon Dolbec
Président
Dolbec Y. Logistique Int'l inc.
Sainte-Foy (Québec)

Claude Gagné *
Représentant des ventes
Toshiba du Canada Ltée
Varier (Québec)

Roméo Savard
Contremaître
Association internationale des débardeurs
Québec (Québec)

André Sarasin
Premier vice-président
Ingénierie et Développement
Les produits forestiers Daishowa
Québec (Québec)

* Membre du comité exécutif

Dirigeants de la Société

Guy Boulanger, f.c.a.
Président du conseil

Ross Gaudreault
Président, directeur général

Louis-Philippe Cormier
Directeur, Administration

Mario Bernard
Directeur, Finances

Yvon Bureau
Directeur, Exploitation

Marc Dulude
Directeur, Marketing

Raymond Leclerc
Directeur, Ingénierie et Entretien

André Boulet
Directeur, Police

Dave Johanson
Directeur, Promotion

Gary Q. Ouellet, c.r.
Secrétaire de la Société

Société du port de Saint John

Message du président du conseil d'administration et du directeur général

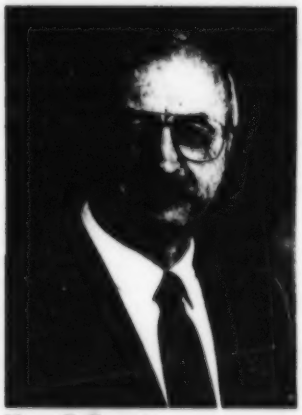

Harry P. Gaunce

Kenneth R. Krauter

Nous avons le plaisir de présenter les réalisations de la Société du port de Saint John pour 1990. La Société a réussi à renforcer encore davantage la position du port de Saint John dans le secteur du transport. Notre rentabilité s'est maintenue et des ressources accrues ont été consacrées au réaménagement des installations de manutention des marchandises. Grâce à des efforts concertés de commercialisation, nous avons augmenté notre achalandage. En outre, nos relations avec les grandes organisations du port et de la collectivité, dans un esprit de partenariat, ont contribué à améliorer notre rendement.

Les produits d'exploitation ont atteint un sommet record de 11,8 millions $. Quant aux dépenses d'exploitation, leur augmentation vient surtout des travaux d'amélioration et d'entretien des installations portuaires et à l'abandon d'installations désuètes. Nous sommes heureux de déclarer encore une fois des produits d'exploitation et un bénéfice net positifs. En reportant une partie des intérêts exigibles sur notre dette fédérale, le gouvernement du Canada nous a donné un certain soulagement financier, contribuant donc sensiblement à la salubrité de nos finances, ce qui nous a permis de suivre notre programme de réaménagement des installations de manutention.

Environ 15 millions de tonnes de marchandises ont transité par le port de Saint John – un peu plus qu'en 1989 – avec des changements considérables dans leurs proportions relatives. Les expéditions de potasse, qui ont atteint 1,5 million de tonnes, représentaient un accroissement de 12 %, tandis que les produits forestiers ont diminué de 10 %, suite à l'essoufflement des marchés internationaux, et n'ont totalisé que 740 000 tonnes manutentionnées. Trois compagnies maritimes ont choisi Saint John comme port d'escale, ce qui a accru les services aux navires quittant le port vers l'Afrique et les Antilles. Les navires de croisière accostent aussi plus souvent dans le port, contribuant de façon importante à l'industrie locale du tourisme.

Les projets d'immobilisations et de maintenance ont nécessité des dépenses de plus de 3,2 millions $, par exemple: réparation de la paroi des structures d'amarrage, peinture des hangars, asphaltage des aires ouvertes et démolition d'installations désuètes, le tout pour offrir à notre clientèle de meilleures installations de manutention du fret.

Conformément à la loi, nous avons le plaisir d'informer le Conseil d'administration et notre actionnaire que la Société a réalisé des progrès appréciables par rapport aux objectifs fixés, et que les procédures et les moyens de contrôle nécessaires sont en place pour garantir la sauvegarde des biens de la Société. Pendant l'année, nous avons fait effectuer une vérification spéciale en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et nous sommes heureux de déclarer que le rapport des vérificateurs reconnaît sans réserve l'esprit d'économie, l'efficacité et l'efficience de la Société.

Pour que la croissance et l'expansion du port soient compatibles avec les intérêts de plusieurs intervenants, les consultations sont nécessaires, et la Société a augmenté son travail d'équipe et ses activités dans ce domaine. Un comité formé de représentants de l'Association des employeurs maritimes, de l'Association internationale des débardeurs, du Conseil riverain et de la Société a été créé comme cadre de discussions sur l'exploitation du port et sur les débouchés commerciaux possibles. En outre, la Ville de Saint John et la Société ont formé un comité chargé de coordonner la planification dans les secteurs d'intérêt commun. Par ailleurs, un Comité de consultation sur l'environnement, qui comprend des représentants fédéraux, provinciaux et municipaux, examinent à l'heure actuelle les conséquences de l'activité portuaire et de la manutention de marchandises sur l'environnement.

Les progrès réalisés par la Société au cours de l'année, et dont le présent rapport fait état, ont été rendus possibles par le dévouement des membres de notre personnel et de toutes les personnes qui travaillent dans le port de Saint John. Nous remercions vivement nos nombreux clients, et notamment les armateurs et les compagnies maritimes, qui continuent de nous accorder leur clientèle, et nous les assurons de notre volonté de bien les servir dans l'année qui vient, de concert avec tous les membres de la communauté portuaire. Merci également à la Ville de Saint John et la province du Nouveau-Brunswick pour leur appui. Nous sommes confiants de pouvoir relever les défis de 1991 et que la Société du port de Saint John aura encore l'occasion de vous présenter un rapport positif.

Le président du conseil d'administration,

Harry P. Gaunce

Harry P. Gaunce

Le directeur général,

K. R. Krauter

Kenneth R. Krauter

Rapport des vérificateurs

À l'honorable Doug Lewis, C.P., député
Ministre des Transports

Nous avons vérifié le bilan de la Société du port de Saint John au 31 décembre 1990 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des mouvements de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1990, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne des ports* et aux règlements de la Société.

Ernst & Young

Comptables agréés

Saint John, Nouveau-Brunswick
le 8 février 1991

Bilan au 31 décembre 1990

(en milliers de dollars)

Actif	1990	1989
Actif à court terme		
Encaisse	– $	7 $
Placements (note 3)	13 386	11 419
Débiteurs	1 182	1 327
Matières et fournitures	28	45
	14 596	12 798
Actif à long terme		
Placements à long terme (note 3)	962	959
Immobilisations (note 4)	76 503	78 317
	77 465	79 276
Total de l'actif	92 061 $	92 074 $
Passif et avoir du gouvernement du Canada		
Passif à court terme		
Dette bancaire	50 $	– $
Créditeurs et frais courus	1 760	1 110
Revenus reportés	521	378
Compensation de taxes municipales	40	84
À payer au gouvernement du Canada (note 5)	2 455	–
Tranche à court terme de la contribution sous forme d'intérêt reporté	623	–
	5 449	1 572
Passif à long terme		
Emprunts du gouvernement du Canada (note 6)	20 052	20 052
Financement assuré par une province (note 7)	19 696	19 696
Charges sociales courues	481	425
Contribution sous forme d'intérêt reporté (note 8)	708	–
	40 937	40 173
	46 386	41 745
Avoir du gouvernement du Canada		
Capital d'apport (note 5)	44 462	49 372
Bénéfices non répartis	1 213	957
	45 675	50 329
Total du passif et de l'avoir du gouvernement du Canada	92 061 $	92 074 $

Au nom du conseil d'administration :

Le président du conseil,

Harry P. Gaunce

Harry P. Gaunce

Le directeur général,

K. R. Krauter

Kenneth R. Krauter

État des résultats et des bénéfices non répartis

(en milliers de dollars)

exercice terminé le 31 décembre 1990	1990	1989
Revenus d'exploitation	11 882 $	11 477 $
Charges		
Frais d'exploitation et d'administration	7 787	6 841
Compensation de taxes municipales	587	754
Amortissement	2 585	2 696
Perte à l'aliénation d'immobilisations	745	98
	11 704	10 389
Bénéfice d'exploitation	178	1 088
Revenus de placements	1 668	1 501
Intérêts débiteurs (note 8)	(1 590)	(2 363)
Bénéfice net	256	226
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	957	731
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	1 213 $	957 $

État des mouvements de trésorerie

(en milliers de dollars)

exercice terminé le 31 décembre 1990	1990	1989
Liquidités provenant de (utilisées pour)		
Exploitation		
Bénéfice net	256 $	226 $
Ajouter les éléments ne nécessitant pas de sortie de fonds		
Amortissement	2 585	2 696
Perte à l'aliénation d'immobilisations	745	98
Autres	53	25
	3 639	3 045
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement (note 9)	911	486
	4 550	3 531
Financement		
Contribution au gouvernement du Canada	(4 910)	–
À payer au gouvernement du Canada	2 455	–
Contribution sous forme d'intérêt reporté	1 331	–
	(1 124)	–
Investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(1 550)	(1 152)
Produit de l'aliénation d'immobilisations	34	–
	(1 516)	(1 152)
Augmentation des liquidités	1 910	2 379
Liquidités au début de l'exercice	11 426	9 047
Liquidités à la fin de l'exercice	13 336 $	11 426 $

Les liquidités se composent de l'encaisse, des placements à court terme et de la dette bancaire.

Notes afférentes aux états financiers

exercice terminé le 31 décembre 1990

1. Loi sur la Société canadienne des ports et constitution

Conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*, une requête visant la création d'une société portuaire locale à Saint John a été approuvée et la Société du port de Saint John a été constituée en vertu des lois canadiennes en vigueur à la fermeture des bureaux le 31 décembre 1986 et a commencé ses activités le 1er janvier 1987.

Conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*, l'actif, le passif et l'avoir, figurant à la valeur comptable dans les livres de la Société canadienne des ports - Port de Saint John, ont été transférés à la Société du port de Saint John.

2. Principales conventions comptables

(a) Placements
Les placements figurent à leur coût non amorti, tandis que les primes ou les escomptes par rapport à la valeur nominale sont amorties jusqu'à l'échéance.

(b) Immobilisations
Les immobilisations sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles transférées du gouvernement du Canada à la Société, qui sont comptabilisées à la valeur d'expertise ou à la juste valeur marchande établie au moment du transfert. Les subventions à l'égard des projets d'investissement reçues du gouvernement du Canada et de tiers sont déduites du coût des immobilisations connexes.

L'amortissement est calculé d'après la méthode linéaire pour tout l'exercice, à compter de l'exercice où l'élément d'actif est mis en service, selon les taux suivants :

Éléments d'actif	Taux d'amortissement (%)
Dragage	2,5 à 6,7
Structure d'amarrage	2,5 à 10,0
Bâtiments	2,5 à 10,0
Services publics	3,3 à 10,0
Voies et surfaces	2,5 à 10,0
Matériel et outillage	5,0 à 100,0
Mobilier et matériel de bureau	20,0

(c) Coûts découlant du régime de retraite
Tous les employés permanents de la Société participent au Régime de pension de retraite de la Fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Ces employés et la Société cotisent au régime. Les cotisations annuelles représentent la responsabilité de la Société à l'égard des prestations de retraite et sont imputées aux résultats de l'exercice.

(d) Compensation de taxes municipales
Les charges liées à la compensation de taxes municipales sont établies d'après les évaluations municipales estimatives redressées conformément à la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Les subventions sont versées seulement lorsque les sommes ont été vérifiées par la Direction des subventions aux municipalités de Travaux publics Canada. Les redressements sont comptabilisés dans l'exercice où a lieu le règlement.

(e) Charges sociales
Chaque année, la Société inscrit dans ses comptes les sommes estimatives correspondant à ses obligations à l'égard des indemnités de départ et des congés annuels payables à ses employés au cours des années ultérieures en vertu des conventions collectives ou conformément à ses directives.

3. Placements

Les placements, constitués de titres garantis et directs du gouvernement du Canada, sont les suivants :

(en milliers de dollars)

	1990		1989	
	Coût non amorti	Valeur nominale	Coût non amorti	Valeur nominale
Bons du Trésor	13 386 $	14 009 $	11 419 $	12 013 $
Obligations	962 $	1 000 $	959 $	1 000 $

4. Immobilisations

(en milliers de dollars)

			1990	1989
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	30 426 $	– $	30 426 $	30 426 $
Dragage	1 967	1 516	451	469
Structures d'amarrage	63 803	30 496	33 307	34 575
Bâtiments	13 897	7 712	6 185	7 106
Services publics	7 733	4 013	3 720	4 028
Voies et surfaces	5 345	4 528	817	1 035
Matériel et outillage	1 796	1 607	189	170
Mobilier et matériel de bureau	1 222	940	282	352
Travaux de construction	1 126	–	1 126	156
	127 315 $	50 812 $	76 503 $	78 317 $

5. Capital d'apport

(en milliers de dollars)

	1990	1989
Capital d'apport au début de l'exercice	49 372 $	49 372 $
Contribution au gouvernement du Canada	(4 910)	–
Capital d'apport à la fin de l'exercice	44 462 $	49 372 $

Au cours de l'exercice, le gouvernement fédéral a demandé à la Société de lui verser une contribution de 4 910 000 $ en vue de réduire son déficit. Au 31 décembre 1990, 2 455 000 $ demeuraient impayés, mais cette somme a été versée au début de 1991.

6. Emprunts du gouvernement du Canada

(en milliers de dollars)

	1990	1989
Emprunts à terme portant intérêt à des taux de 11 % à 12,43 %, échéant entre le 31 décembre 1998 et 2005	20 052 $	20 052 $

7. Financement assuré par une Province

Une avance de 25 000 000 $ a été obtenue de la province du Nouveau-Brunswick afin de financer partiellement la construction du complexe du terminal Rodney à Saint John. La province recevra des paiements annuels en capital équivalents à environ 47 % du bénéfice net d'exploitation du terminal jusqu'au remboursement de l'avance ne portant pas intérêt. Le coût des réparations importantes a été inclus dans le calcul du bénéfice net d'exploitation du terminal, et la tranche exigible à court terme au 31 décembre 1990 a été calculée en conséquence. La Province conteste actuellement ce traitement comptable. Si le coût des réparations importantes susmentionnées n'avait pas été déduit du bénéfice net d'exploitation, la tranche exigible à court terme serait d'environ 1 109 000 $.

8. Contribution sous forme d'intérêt reporté

Au cours de l'exercice, la Société a obtenu du gouvernement fédéral une avance de 2 000 000 $ visant à annuler les paiements d'intérêt en 1990, 1991 et 1992 à l'égard de la dette de 6 665 000 $ à payer au gouvernement fédéral relativement au terminal Rodney.

Le montant original de l'avance plus l'intérêt gagné seront disponibles pour financer les paiements d'intérêt requis au cours de la période de trois ans. Les paiements d'intérêt prévus s'élèveront à 2 485 500 $. Le crédit d'intérêt déterminé sera imputé d'après la méthode de l'amortissement linéaire sur la période. Les fonds en main au 31 décembre 1990, soit 1 331 000 $, sont disponibles pour réduire les intérêts débiteurs en 1991 et 1992. Les intérêts débiteurs pour 1990 ont été réduits d'approximativement 773 000 $ à la suite de l'utilisation du crédit reporté.

9. Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement

(en milliers de dollars)

	1990	1989
Diminution (augmentation) de l'actif à court terme		
Débiteurs	145 $	185 $
Matières et fournitures	17	1
	162	186
Augmentation (diminution) du passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	650	220
Revenus reportés	143	99
Compensation de taxes muncipales	(44)	(19)
	749	300
	911 $	486 $

10. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, la Société a versé 803 000 $ (1989 - 696 000 $) à la Société canadienne des ports au titre de sa quote-part des charges du siège social de cette Société.

11. Chiffres correspondants

Certains des chiffres de 1989 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice en cours.

Membres du conseil d'administration

Harry P. Gaunce *
Président
Président, Armstrong & Bruce Insurance Limited
Saint John (N.-B.)

Henry Meinhardt */**
Vice-président
Président
Fundy Ventilation Ltd.
Saint John (N.-B.)

Edgar R. Cohen ***
Propriétaire
Hoffman's Limited
Saint John (N.-B.)

Fernand Lanteigne ***
Propriétaire/Directeur général
Les Chantiers Nord-Est Ltée
Société du câble de la Péninsule
Caraquet (N.-B.)

David R. MacPherson **
Président et directeur commercial
FIOE, Local 502
Saint John (N.-B.)

Shirley A. McAlary */**
Agent
Air Canada
Saint John (N.-B)

Robert M. Scott ***
Propriétaire
R.M. Scott Insurance Agency Ltd.
Saint John (N.-B.)

* Membre du comité de direction
** Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération
*** Membre du comité de vérification

Dirigeants de la Société

Harry P. Gaunce
Président du conseil

Henry Meinhardt
Vice-président

Kenneth R. Krauter
Directeur général

R. Adam McBride
Directeur général adjoint

Peter D. Clark
Directeur, Marketing

Ardith L. Bartlett
Secrétaire de la Société

Société du port de St. John's

Message du président du conseil d'administration et du directeur général

Fred M. Milley

David J. Fox, P. Eng

L'année 1990 a été mouvementée pour la Société du port de St. John's. L'agrandissement d'un terminal à conteneurs, mentionné dans notre rapport de 1989, a été parachevé et des terrains supplémentaires ont été loués à l'exploitant du terminal, la compagnie Newterm Ltd. à compter des 7 août et 1er novembre 1990.

Le nombre total des navires ayant transité par le port pendant l'année a diminué de 6 %, mais le trafic-marchandises accusait pour sa part une hausse de 7 % par rapport à 1989, totalisant 1,04 million de tonnes. Le tonnage de conteneurs au terminal s'est accru de 2,2 %. Dans ce domaine, il y a eu une augmentation de 60 % depuis 1986, ce qui justifie amplement le programme d'investissements et d'agrandissement du terminal.

Dépassant les prévisions budgétaires, le bénéfice net du port (738 000 $) a été de 70 % supérieur à celui de 1989.

Le nombre des petits bateaux de pêche (jusqu'à 65 pieds hors tout) qui utilisent le port s'est beaucoup accru en 1990. Plus de 200 d'entre eux ont déchargé 60 millions de livres de poissons au quai secondaire, activité bien accueillie et qui a contribué à notre bon rendement financier.

Conformément à la loi, nous sommes heureux d'informer le Conseil d'administration et notre actionnaire que toutes les procédures et moyens de contrôle nécessaires sont en place pour garantir la sauvegarde des biens de la Société pour réaliser les objectifs fixés.

Nous prévoyons en 1991 améliorer les structures du quai 17, et les dépenses prévues seraient de 1 million $. Ces installations, construites au début des années 1940 par l'armée américaine, exigent de grands travaux de remise en état: poutres en béton, tablier, et pieux-caissons en acier pour prolonger leur utilité portuaire.

L'exploitant du terminal de conteneurs Newterm Ltd. a besoin de nouveaux garages pour l'entretien de son matériel et nous nous efforçons de répondre à cette demande. C'est pourquoi il nous faut acquérir de Transports Canada d'autres terrains à l'ouest du terminal principal, soit une partie de ceux qui appartenaient précédemment aux chemins de fer. Des pourparlers à cette fin sont en cours avec le ministère des Transports. On estime que l'agrandissement des garages pourrait coûter jusqu'à 1,7 million $. Newterm Ltd. a aussi laissé entendre qu'advenant la construction de ces nouvelles installations, elle pourrait envisager d'y aménager un garage de réparation de conteneurs pour desservir les quelque 90 000 unités ÉVP qui transitent à cet endroit.

Les perspectives économiques de la province sont plus intéressantes que l'an dernier, depuis l'entente concernant l'exploitation du champ pétrolifère Hibernia au large des côtes. Les problèmes économiques de Terre-Neuve demeurent cependant graves, étant donné la situation de l'industrie de la pêche. Les restrictions budgétaires et les coupures annoncées par le gouvernement provincial laissent prévoir que le chômage demeurera élevé. Les bienfaits de l'exploitation d'Hibernia devraient surtout se faire sentir après le début de 1992, année pour laquelle on prévoit une croissance de 3,5 %.

Malgré les problèmes actuels, la Société espère réaliser la croissance prévue au plan quinquennal. On s'attend à ce que les travaux d'exploitation d'Hibernia reprennent à la fin de l'année, sinon au début de 1992. C'est alors que les activités de ravitaillement de la plate-forme reprendraient probablement à St. John's, contribuant à une croissance des services portuaires.

Au fur et à mesure que le projet d'exploitation pétrolière prendra forme, nous ferons très activement la promotion du port comme centre de ravitaillement pour toutes les activités connexes. D'après l'étude originale sur la production industrielle, le havre de St. John's devrait constituer la base de ravitaillement et dans ce cas, il pourrait être nécessaire de modifier à la hausse l'agrandissement déjà prévu dans la zone du quai 17. Nous avons confiance que St. John's sera choisi comme base de ravitaillement, et que dans ce cas, nous connaîtrons un regain considérable d'activité.

Les défis à relever seront nombreux, mais nous les envisageons avec confiance, car nous comptons sur le dévouement permanent de nos employés et sur le soutien de la collectivité portuaire.

Le conseil exprime donc sa reconnaissance aux membres du personnel de la Société et il est persuadé que l'esprit d'équipe dont tous les intervenants ont fait preuve permettra d'atteindre nos objectifs.

Le président du conseil d'administration,

Fred M. Milley

Le directeur général,

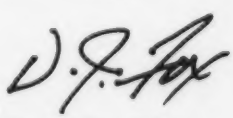

David J. Fox, P. Eng

Rapport des vérificateurs

À l'honorable Doug Lewis, C.P., député
Ministre des Transports

Nous avons vérifié le bilan de la Société du port de St. John's au 31 décembre 1990 ainsi que les états des résultats et surplus et des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1990 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, en tenant compte de tous leurs aspects importants, conformément à la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne des ports* et aux règlements administratifs de la Société.

Doane Raymond

Comptables agréés

St. John's, Terre-Neuve
Le 6 février 1991

Bilan au 31 décembre 1990

Actif	1990	1989
Actif à court terme		
Encaisse	29 289 $	1 834 $
Placements (note 3)	2 495 892	1 311 118
Débiteurs	528 987	370 777
Avance au gouvernement du Canada	66 000	75 095
	3 120 168	1 758 824
Immobilisations (note 4)	14 134 876	14 784 522
	17 255 044 $	16 543 346 $
Passif		
Passif à court terme		
Comptes à payer et frais courus	377 493 $	250 346 $
Subventions tenant lieu de taxes municipales	47 104	46 375
Revenus reportés	337 911	301 238
Versements sur les emprunts du gouvernement du Canada	241 331	220 036
	1 003 839	817 995
Avantages sociaux courus	121 160	91 491
Emprunts du gouvernement du Canada (note 5)	2 670 795	2 912 126
	3 795 794	3 821 612
Avoir du gouvernement du Canada		
Capital d'apport	10 131 636	10 131 636
Surplus	3 327 614	2 590 098
	13 459 250	12 721 734
	17 255 044 $	16 543 346 $

Éventualités (note 6)

Au nom du conseil d'administration :

Le président du conseil,

Fred M. Milley

Le directeur général,

David J. Fox, P. Eng

Résultats et surplus

de l'exercice terminé le 31 décembre 1990	1990	1989
Revenus d'exploitation	3 351 142 $	3 026 807 $
Frais d'exploitation et d'administration	1 619 361	1 637 620
Amortissement des immobilisations	889 114	781 964
Subventions tenant lieu de taxes municipales	53 662	39 124
	2 562 137	2 458 708
Bénéfice d'exploitation	789 005	568 099
Revenu de placements	249 991	182 182
Frais d'intérêts	(301 480)	(320 894)
Bénéfice net	737 516	429 387
Surplus au début	2 590 098	2 160 711
Surplus à la fin	3 327 614 $	2 590 098 $

Mouvements de la trésorerie

de l'exercice terminé le 31 décembre 1990	1990	1989
Encaisse provenant de (utilisée par) :		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	737 516 $	429 387 $
Amortissement des immobilisations	889 114	781 964
Autres éléments n'affectant pas l'encaisse	29 669	(15 833)
	1 656 299	1 195 518
Variation des		
Débiteurs	(158 210)	(9 593)
Avances au gouvernement du Canada	9 095	(75 095)
Comptes à payer et frais courus	127 147	(526 343)
Subventions tenant lieu de taxes municipales	729	(46 800)
Revenus reportés	36 673	22 542
Versements sur les emprunts du gouvernement du Canada exigibles à court terme	21 295	19 414
	1 693 028	579 643
Activités de financement		
Subventions pour l'acquisition d'immobilisations	1 324 905	2 075 095
Emprunts du gouvernement du Canada	(241 331)	(220 036)
	1 083 574	1 855 059
Activités d'investissement		
Cession d'immobilisations	8 335	–
Acquisitions d'immobilisations	(1 572 708)	(3 077 986)
	(1 564 373)	(3 077 986)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	1 212 229	(643 284)
Encaisse et placements à court terme au début	1 312 952	1 956 236
Encaisse et placements à court terme à la fin	2 525 181 $	1 312 952 $

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 1990

1.

Conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*, une requête en vue de l'établissement d'une société portuaire locale au Port de St. John's a été approuvée et la Société du port de St. John's a été établie en date du 1er juin 1985.

Conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*, l'actif, le passif et l'avoir ont été transférés des comptes de la Société canadienne des ports, Port de St. John's à la Société du port de St. John's à leur valeur comptable.

2. Principales conventions comptables

(a) Placements
Les placements, qui sont des titres garantis et émis par le gouvernement du Canada, sont présentés au coût amorti. Les primes ou escomptes sont amortis sur la durée résiduelle des placements.

(b) Immobilisations
Les immobilisations sont présentées au coût, à l'exception des immobilisations transférées à la Société par le gouvernement du Canada, lesquelles sont présentées à la valeur constatée par expertise ou à la juste valeur marchande qui ont été déterminées lors du transfert. Les subventions reçues du gouvernement du Canada ou de tiers pour des projets d'investissement sont déduites du coût des immobilisations en cause.

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire pour l'année complète, débutant dans l'exercice au cours duquel l'actif devient opérationnel, selon les taux indiqués à la note 4.

(c) Régime de retraite
Tous les employés permanents de la Société participent au Régime de pension de retraite de la Fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les contributions au régime sont exigées et des employés et de la Société. Les contributions annuelles au régime sont imputées aux résultats de l'exercice.

(d) Subventions tenant lieu de taxes municipales
La dépense de subventions tenant lieu de taxes municipales est basée sur les évaluations municipales estimées, lesquelles sont ajustées conformément à la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Les subventions sont payées après la vérification des montants par la division des subventions aux municipalités des Travaux publics du Canada. Tout ajustement est imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

(e) Avantages sociaux
La Société comptabilise annuellement une provision pour les indemnités de départ, les congés annuels et les congés dus en compensation du temps supplémentaire, qui sont payables aux employés dans les exercices subséquents, conformément aux politiques de la Société.

3. Placements

	1990		1989	
	Coût amorti	Valeur nominale	Coût amorti	Valeur nominale
Court terme	2 495 892 $	2 532 400 $	1 311 118 $	1 324 100 $

4. Immobilisations

	Taux d'amortissement	Coût	Amortissement cumulé	1990 Valeur comptable nette	1989 Valeur comptable nette
Terrains		4 735 248 $	– $	4 735 248 $	4 643 700 $
Installations d'amarrage	2,5 – 10%	9 521 795	5 830 191	3 691 604	3 886 220
Bâtiments	2,5 – 10%	1 912 791	1 320 048	592 743	640 122
Services publics	3,3 – 10%	3 104 583	948 962	2 155 621	2 305 995
Route et pavage	2,5 – 10%	4 056 498	1 525 300	2 531 198	2 942 618
Matériel et outillage	5 – 100%	307 646	115 429	192 217	202 770
Mobilier et équipement	20%	224 567	156 066	68 501	60 175
Construction en cours	–	167 744	–	167 744	102 922
		24 030 872 $	9 895 996 $	14 134 876 $	14 784 522 $

5. Emprunts du gouvernement du Canada

	1990	1989
Emprunts à terme, taux d'intérêt variant de 9,33 % à 10,015 %, échéant entre 1997 et 2000, remboursables par versements annuels égaux de 521 516 $, capital et intérêts	2 912 126 $	3 132 162 $
Versements de capital exigibles à court terme	241 331	220 036
	2 670 795 $	2 912 126 $

Les emprunts du gouvernement du Canada ne sont pas garantis.

Les versements de capital sur les emprunts au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à :
241 331 $ en 1991, 264 689 $ en 1992, 290 309 $ en 1993, 318 412 $ en 1994 et 349 238 $ en 1995.

6. Éventualités

Des réclamations pour dommages prétendument subis sur les lieux appartenant à la Société et totalisant approximativement 364 000 $ ont été reçues par la Société. La Société, défenderesse à titre de tiers, a nié toute responsabilité et aucune perte importante n'est prévue.

7. Opérations conclues avec des apparentés

Au cours de l'exercice, la Société a reçu des avances de 1 334 000 $ provenant d'une subvention pour l'acquisition d'immobilisations accordée par le gouvernement fédéral. Le solde de 66 000 $ sera avancé à la Société en 1991.

Au cours de l'exercice, la Société a payé à la Société canadienne des ports une somme de 222 512 $ (193 008 $ en 1989) représentant sa part des dépenses du siège social de ladite Société.

Membres du conseil d'administration

Fred M. Milley */**
Président
St. John's (T.-N.)

Faith Good */**
Vice-présidente
St. John's (T.-N.)

Tom Osborne ***
Propriétaire
Tom Osborne Real Estate
St. John's (T.-N.)

Paul Reynolds ***
Spécialiste, Développement commercial
Ultramar Canada Inc.
St. John's (T.-N.)

Michael Walsh */**
Président
Transportation Communication International Union (retraité)
St. John's (T.-N.)

Thomas Doyle */**
Associé aux ventes
Royal LePage Real Estate Services Ltd.
St. John's (T.-N.)

Arthur Puddister ***
Directeur
Puddister Trading Company
St. John's (T.-N.)

* Membre du comité de direction
** Membre du comité de direction/de rémunération
*** Membre du comité de vérification

Dirigeants de la Société

Fred Milley
Président du conseil

Faith Good
Vice-présidente

David J. Fox, P. Eng.
Directeur général

Brian Scott
Directeur, Finances et Administration

Capitaine Henry Flight
Capitaine de port

Keith F. Rose
Secrétaire de la Société

Société du port de Vancouver

Message du président du conseil d'administration et du président-directeur général

Capitaine Hector D. Perry

Capitaine Norman C. Stark

Avec le début d'une nouvelle décennie, plusieurs nouvelles initiatives importantes du port de Vancouver ont vu le jour. Outre nos grandes priorités traditionnelles d'import-export, la Société du port de Vancouver (SPV) s'est davantage occupée d'environnement, des relations avec les municipalités et du plan d'aménagement foncier.

Pour renforcer la position de la SPV devant la concurrence et les questions contemporaines relatives à l'environnement, à l'extension des zones urbaines et aux rapports avec le public, la Société s'est restructurée en trois divisions: l'exploitation, les services de gestion et le développement commercial.

En 1990, la SPV a inauguré un plan à long terme de planification d'aménagement foncier intitulé "Port 2010". Des consultations ont été entreprises dans tous les secteurs pour obtenir des données telles que des prévisions sur les marchandises en transit, la capacité de manutention, le secteur environnemental et les communications avec le public. Le processus devrait déboucher sur une stratégie dynamique visant à développer le port de Vancouver pour son entrée dans le 21e siècle.

Le SPV a établi le premier bureau de services portuaires environnementaux au Canada. Le bureau fait continuellement l'évaluation des manoeuvres de manutention de marchandises, et il a analysé en détail les risques relatifs au trafic des navires-citernes et des chalands-citernes à Burrard Inlet.

Les relations entre la SPV et les municipalités environnantes se sont améliorées, à preuve l'entente intervenue sur un plan conjoint de protection contre les incendies à Burrard Inlet. Nous en sommes surtout redevables au comité de liaison entre la municipalité et le port, comité qui est présidé par la SPV et qui a pris de plus en plus d'envergure au cours de l'année.

Dans l'ensemble, les marchandises manutentionnées au port se sont élevées à 66,4 millions de tonnes, volume qui n'a été dépassé qu'une seule fois dans son histoire. Là-dessus, les produits en vrac représentaient 86 %. Le principal produit exporté demeure le charbon, soit 23,4 millions de tonnes, un peu moins que le record de l'an dernier.

Après la chute des exportations de céréales l'an dernier, suite à la sécheresse, la situation s'est redressée en 1990. Les volumes de soufre de l'Alberta ont eux aussi augmenté de 7 % après le ralentissement de 1989, lequel était dû à un différend commercial à l'étranger. Les livraisons de potasse en provenance de la Saskatchewan se sont accrues de 12 %, mais sans atteindre les volumes records de 1988.

Les produits forestiers ont encore dominé, représentant 10 % du rendement total du port. Malgré les fluctuations de prix et un fléchissement de la demande, les livraisons de bois d'oeuvre et de pâte à papier sont demeurées fermes.

Grâce à la capacité accrue des navires de ligne et au maintien d'une forte demande pour les produits canadiens, le trafic de conteneurs a atteint un nouveau sommet de 322 569 unités ÉVP, 5,6 % de plus qu'en 1989.

Dans le domaine des croisières, l'année 1990 a été très stimulante pour le port de Vancouver. En effet, une conférence semestrielle doublée d'une foire commerciale sur les croisières s'est tenue à Vancouver, y attirant des représentants de l'industrie des voyages de toute l'Amérique du Nord. La vocation de cette ville comme destination pour vacanciers et passagers de navires de croisière est devenue plus que jamais évidente.

De plus, pour la huitième fois consécutive, le port a connu une saison record avec 228 départs de navires de croisière, représentant 388 323 passagers, 16 % de plus qu'en 1989.

Tout ceci s'est traduit par un excellent bilan financier. Le bénéfice net est passé de 28,4 millions $ en 1989 à 30 millions $. Les immobilisations se sont élevées à 11 millions $: parachèvement d'un entrepôt spécial doublant les abris au terminal Lynnterm de produits forestiers, et plusieurs améliorations intermodales au terminal Vanterm pour conteneurs.

Des changements à la direction se sont produits vers la fin de 1990. En novembre, le capitaine Norman Stark a été nommé président-directeur général du port, et en décembre, Patrick Reid devenait président du conseil d'administration. Tous les secteurs de l'industrie maritime ont rendu hommage et exprimé des remerciements à Francis MacNaughton, qui a pris sa retraite comme directeur du port, et au capitaine Hector Perry qui terminait son mandat de président. Tous les ans, l'exploitation du plus grand port canadien devient de plus en plus complexe, et le personnel compétent et novateur de la SPV est prêt à faire face aux réalités nouvelles du siècle futur.

Le président du conseil d'administration,

Capitaine Hector D. Perry

Le président-directeur général,

Capitaine Norman C. Stark

Rapport des vérificateurs

À l'honorable Doug Lewis, C.P., député
Ministre des Transports

Nous avons vérifié le bilan de la Société du port de Vancouver au 31 décembre 1990 ainsi que les états des résultats et bénéfices non répartis et de l'évolution de l'encaisse de l'exercice clos à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1990, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de son encaisse pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la charte et aux règlements administratifs de la Société.

Peat Marwick Thorne

Comptables agréés

Vancouver, Colombie-Britannique
30 janvier 1991

Bilan au 31 décembre 1990

(en milliers de dollars)

Actif	1990	1989
Actif à court terme		
Encaisse	529 $	272 $
Placements (note 1)	89 123	89 796
Débiteurs	9 387	6 894
Matières et fournitures	364	417
	99 403	97 379
Débiteurs à long terme (note 2)	6 264	6 702
Biens-fonds et matériel (note 3)	202 214	199 283
	307 881 $	303 364 $
Passif et avoir du Canada		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus	3 639 $	4 533 $
Versement spécial au Canada (note 6)	17 865	–
Subventions tenant lieu d'impôts fonciers	4 631	3 823
Produits reportés	2 890	2 403
	29 025	10 759
Avantages sociaux courus	1 427	1 271
Emprunt auprès du Canada (note 4)	3 256	3 504
	33 708	15 534
Avoir du Canada		
Capital d'apport	88 273	88 273
Bénéfices non répartis (note 6)	185 900	199 557
	274 173	287 830
	307 881 $	303 364 $

Éventualités (note 5)

Au nom du conseil d'administration :

Le président du conseil,

Patrick Reid, O.C.

Administrateur,

Colin B. Warner, C.A.

État des résultats et bénéfices non répartis

(en milliers de dollars)

exercice clos le 31 décembre 1990	1990	1989
Produits d'exploitation	57 904 $	52 390 $
Charges		
Frais d'exploitation et d'administration	24 231	20 823
Subventions tenant lieu d'impôts fonciers	5 926	5 461
Amortissement	7 864	7 273
	38 021	33 557
Bénéfice d'exploitation	19 883	18 833
Revenu de placements	10 644	9 820
Intérêts débiteurs	(297)	(296)
	10 347	9 524
Bénéfice net	30 230	28 357
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	199 557	179 275
	229 787	207 632
Versement spécial au Canada (note 6)	(35 730)	–
Dividende versé au Canada	(8 157)	(8 075)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	185 900 $	199 557 $

État de l'évolution de l'encaisse

(en milliers de dollars)

exercice clos le 31 décembre 1990	1990	1989
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net	30 230 $	28 357 $
Éléments n'influant pas sur l'encaisse		
Amortissement	7 864	7 273
Autres	328	730
Évolution du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation	15 826	(6 784)
	54 248	29 576
Financement		
Emprunt auprès du Canada remboursable à court terme	(248)	(230)
Dividende versé au Canada	(8 157)	(8 075)
Versement spécial au Canada	(35 730)	–
	(44 135)	(8 305)
Investissement		
Acquisition de biens-fonds et de matériel	(11 021)	(19 704)
Autres	492	434
	(10 529)	(19 270)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(416)	2 001
Encaisse au début de l'exercice	90 068	88 067
Encaisse à la fin de l'exercice	89 652 $	90 068 $

L'encaisse s'entend aussi des placements.

Notes afférentes aux états financiers

exercice clos le 31 décembre 1990

La Société du port de Vancouver a été créée en date du 1er juillet 1983 en tant que société portuaire locale conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports* et figure en tant que société d'État mère à l'Annexe III, Partie II, de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

La Société a pour mission de rendre efficientes les activités d'importation et d'exportation maritimes au Port de Vancouver et ce, pour le meilleur avantage des Canadiens.

Sommaire des principales conventions comptables

Un sommaire des principales conventions comptables que suit la Société est présenté ci-après.

a) Biens-fonds et matériel

Les biens-fonds et le matériel sont inscrits au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire à compter de l'exercice au cours duquel le bien est mis en service, aux taux fondés sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif :

Dragage	15 à 40 ans
Structures des postes de mouillage, bâtiments, routes et revêtements	10 à 40 ans
Appareils de service	10 à 33 ans
Matériel et outillage	1 à 20 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans

b) Charges de retraite

Tous les employés permanents de la Société sont couverts par le Régime de pensions de la Fonction publique qu'administre le Gouvernement du Canada. Les cotisations au Régime doivent être faites par les employés et par la Société. Même s'il s'agit d'un régime de retraite à prestations déterminées, les cotisations représentent la dette totale de la Société au titre des pensions et sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont versées.

c) Subventions tenant lieu d'impôts fonciers

Les subventions tenant lieu d'impôts fonciers sont fondées sur des évaluations municipales, redressées en vertu de la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Après la vérification des montants par la Division des subventions aux municipalités de Travaux publics Canada, tout redressement effectué une fois la vérification terminée est porté aux comptes dans la période du règlement.

d) Avantages sociaux

La Société accumule dans ses comptes la dette estimative au titre des indemnités de départ et des congés annuels. Ces avantages sont fournis en vertu de conventions collectives et de la politique de la Société.

1. Placements

Les placements à court terme consistent en bons du Trésor du Canada dont la valeur marchande se rapproche de la valeur comptable aux 31 décembre 1990 et 1989.

2. Débiteurs à long terme

(en milliers de dollars)

	1990	1989
Montant ne portant pas intérêt à payer en vertu d'une entente passée avec B.C. Rail, arrivant à échéance à la date d'achèvement de la construction de la voie ferrée sur la chaussée en remblai à Roberts Bank ou le 1er avril 1994, selon la première de ces deux dates	3 947 $	3 947 $
Montant à long terme relatif à la vente de l'élévateur nº 1, portant intérêt au taux de 6,625 % par année, payable en versements annuels de capital et d'intérêt réunis de 462 916 $, et arrivant à échéance le 31 décembre	2 232	2 528
Moins la tranche à court terme	(315)	(296)
	1 917	2 232
Montant à long terme relatif à la vente de l'élévateur nº 3, portant intérêt au taux de 5,75 % par année, payable en versement annuels de 117 720 $ plus les intérêts, et arrivant à échéance le 1er août 1994	471	589
Moins la tranche à court terme	(118)	(118)
	353	471
Autres	47	52
	6 264 $	6 702 $

3. Biens-fonds et matériel

(en milliers de dollars)

			1990	1989
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	77 224 $	– $	77 224 $	77 124 $
Dragage	366	213	153	165
Structure des postes de mouillage	61 313	26 967	34 346	28 113
Bâtiments	49 189	11 922	37 267	32 442
Appareils de service	15 347	6 920	8 427	8 178
Routes et revêtements	33 884	20 502	13 382	13 745
Matériel et outillage	41 604	14 408	27 196	27 615
Mobilier et matériel de bureau	3 286	2 140	1 146	1 152
Projets en voie de construction	3 073	–	3 073	10 749
	285 286 $	83 072 $	202 214 $	199 283 $

4. Emprunt auprès du Canada

(en milliers de dollars)

	1990	1989
Emprunt portant intérêt au taux de 7,5 %, remboursable en versements annuels de capital et d'intérêts réunis, échéant le 31 décembre 2000	3 504 $	3 734 $
Moins la tranche à court terme	(248)	(230)
	3 256 $	3 504 $

Les remboursements en capital requis au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

1991	1992	1993	1994	1995
248 000	266 000	286 000	308 000	331 000

1 439 000 $

5. Éventualités

a) Au 31 décembre 1990, des municipalités réclamaient de la Société des subventions tenant lieu d'impôts d'un montant d'environ 9,4 millions de dollars supérieur au montant paraissant dans les états financiers.

b) Des réclamations de 9,9 millions de dollars, plus des dommages-intérêts non précisés, ont été faites contre la Société. Le bien-fondé de ces réclamations ne peut être évalué.

c) Au cours d'un certain nombre d'exercices, la Société a inscrit des produits tirés de certains contrats de location qui sont toujours en instance de règlement.

L'incidence qu'aura, le cas échéant, la conclusion définitive des questions traitées aux paragraphes b) et c) sera traitée, dès qu'elle sera connue, comme un redressement affecté aux exercices antérieurs.

6. Opérations entre apparentés

Outre l'emprunt auprès du Canada mentionné à la note 4, la Société a versé 1 961 000 $ (1 701 000 $ en 1989) à la Société canadienne des ports en guise de quote-part des charges d'exploitation de cette société.

Au cours de l'exercice, la Société a reçu de la Société canadienne des ports un avis lui enjoignant de faire des versements totalisant 35,73 millions de dollars dans le cadre du programme de réduction du déficit du Gouvernement fédéral, annoncé dans le budget du 20 février 1990. La moitié de cette somme a été réglée en 1990 et le reste sera versé au début de 1991.

Membres du conseil d'administration

Capitaine Hector D. Perry
Président (retraité le 20 décembre 1990)
Ganges (C.-B.)

Patrick Reid, O.C. ***
Président
Vancouver (C.-B.)

Jane Frost **/*/******
Vice-présidente
Vancouver (C.-B.)

Laurie G. Maranda *//******
Vice-présidente
Choukalos, Woodburn, McKenzie, Maranda Ltd., Consulting Engineers
Vancouver (C.-B.)

Richard I. Nelson */***
Vancouver (C.-B.)

Gary C.H. Short **
Vancouver (C.-B.)

Rodney A. Snow */******
Avocat
Davis & Co.
Vancouver (C.-B.)

Colin B. Warner *
Vice-président principal
Finances et Distribution
Weldwood of Canada Limited
Vancouver (C.-B.)

* Membre du comité de vérification
** Membre du comité de planification et de budgétisation
*** Membre du comité de direction
**** Membre du comité de développement économique et des relations communautaires

Dirigeants de la Société

Patrick Reid, O.C.
Président du conseil

Norman C. Stark
Président-directeur général

Thomas A. Shortridge
Directeur général adjoint

Donald G. Buggie
Sous-directeur
Services de gestion

Robin B.L. Kimpton
Directeur, Services juridiques et secrétaire de la Société

Répertoire de la Société

Conseil d'administration

L'honorable A.R. Huntington
Président
Vancouver (C.-B.)

William Marsh
Vice-président
Sydney (N.-É.)

Jean Michel Tessier
Président-directeur général
Société canadienne des ports
Ottawa (Ont.)

Dr John Balkwill
Kanata (Ont.)

Robert Dowling
Président, Cavell Drugs Ltd.
Jasper (Alb.)

André Gingras
Président du conseil
Société du port de Montréal
Montréal (Québec)

Brian Keple
Cobble Hill (C.-B.)

Richard K. Lester
Vancouver (C.-B.)

A.R. "Sandy" MacLean
Maire
Dalhousie (N.-B.)

C. Peter MacLean
Maligant Cove (N.-É.)

Arnold E. Masters
Île-des-Soeurs (Québec)

Donald A. Parker
Président du conseil
Société du port d'Halifax
Halifax (N.-É.)

James B. Powers
Président et directeur général
Labrador Construction Co. Ltd.
St. John's, (T.-N.)

Patrick Reid, O.C.
Président du conseil
Société du port de Vancouver
Vancouver (C.-B.)

Jean Riou
Avocat
Jolin, Fournier, Morisset
Sainte-Foy (Québec)

Wallace S. Turnbull, c.r.
Associé
Clark, Drummie & Company
Saint John (N.-B.)

Robert H. Vandewater
Vice-président et principal
responsable de la comptabilité
Wood Gundy Inc.
Winnipeg (Man.)

Comité de direction

Président : L'honorable A.R. Huntington
Vice-président : William Marsh
Membres : André Gingras
Arnold E. Masters
Donald A. Parker
Jean Michel Tessier
Wallace S. Turnbull, c.r.
Robert H. Vandewater

Comité de vérification

Président : Robert H. Vandewater
Membres : Robert Dowling
A.R. "Sandy" MacLean
C. Peter MacLean
James B. Powers

Comité de planification et de budgétisation

Président : James B. Powers
Membres : Robert Dowling
Richard K. Lester
Arnold E. Masters
Jean Riou
Wallace S. Turnbull, c.r.

Comité de la Police

Président : Brian Keple
Membres : Dr John Balkwill
D. Cassidy
(membre extraordinaire)
Robert Dowling
L'honorable K.A. Flanigan
(membre extraordinaire)
L'honorable A.R. Huntington
Donald A. Parker
Jean Michel Tessier

Comité de mise en oeuvre des politiques et de la législation

Président : Wallace S. Turnbull, c.r.
Membres : Dr John Balkwill
André Gingras
L'honorable A.R. Huntington
William Marsh
Arnold E. Masters
Donald A. Parker
Jean Michel Tessier

Dirigeants de la Société

L'honorable A.R. Huntington
Président du conseil

William Marsh
Vice-président du conseil

Jean Michel Tessier
Président-directeur général

Hassan J. Ansary (Ph.D.)
Vice-président général

Robert W. Tytaneck
Vice-président, Finances et Administration

Warren D. McCrimmon
Vice-président
Juridique/Immobilier
Secrétaire de la Société

Christos Sampson
Directeur général, Police

Théophile Lauzon
Directeur principal des ports

Adresses des ports

Société canadienne des ports

Port de Belledune
a/s du bureau national
99, rue Metcalfe
Ottawa (Ont.)
K1A 0N6
Tél.: (613) 957-6787

Ports de Chicoutimi/ Baie des Ha! Ha!
Rue Lafontaine
C.P. 760
Chicoutimi (Québec)
G7H 5E1
Tél.: (418) 543-0263

Port de Churchill
C.P. 217
Churchill (Man.)
R0B 0E0
Tél.: (204) 675-8823

Port Colborne
a/s du bureau national
99, rue Metcalfe
Ottawa (Ont.)
K1A 0N6
Tél.: (613) 957-6787

Port de Prescott
a/s du bureau national
99, rue Metcalfe
Ottawa (Ont.)
K1A 0N6
Tél.: (613) 957-6787

Port de Sept-Îles
421, rue Arnaud
Sept-Îles (Québec)
G4R 3B3
Tél.: (418) 968-1231

Port de Trois-Rivières
1545, rue du Fleuve
C.P. 999
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5K2
Tél.: (819) 378-3939

Bureau national
99, rue Metcalfe
Ottawa (Ont.)
K1A 0N6
Tél.: (613) 957-6787

Sociétés portuaires locales

Société du port d'Halifax
Terminaux Ocean
C.P. 336
Halifax (N.-É.)
B3J 2P6
Tél.: (902) 426-3643

Société du port de Montréal
Édifice du port de Montréal
Cité du Havre, Aile nº 1
Montréal (Québec)
H3C 3R5
Tél.: (514) 283-7042

Société du port de Prince Rupert
110 ouest, 3e avenue
Prince Rupert (C.-B.)
V8J 1K8
Tél.: (604) 627-7545

Société du port de Québec
150, rue Dalhousie
C.P. 2268
Québec (Québec)
G1K 7P7
Tél.: (418) 648-3558

Société du port de Saint John
133, rue Prince William
C.P. 6249, Succursale «A»
Saint John (N.-B.)
E2L 4R8
Tél.: (506) 648-4869

Société du port de St. John's
3, rue Water
C.P. 6178
St. John's (T.-N.)
A1C 5X8
Tél.: (709) 772-4582
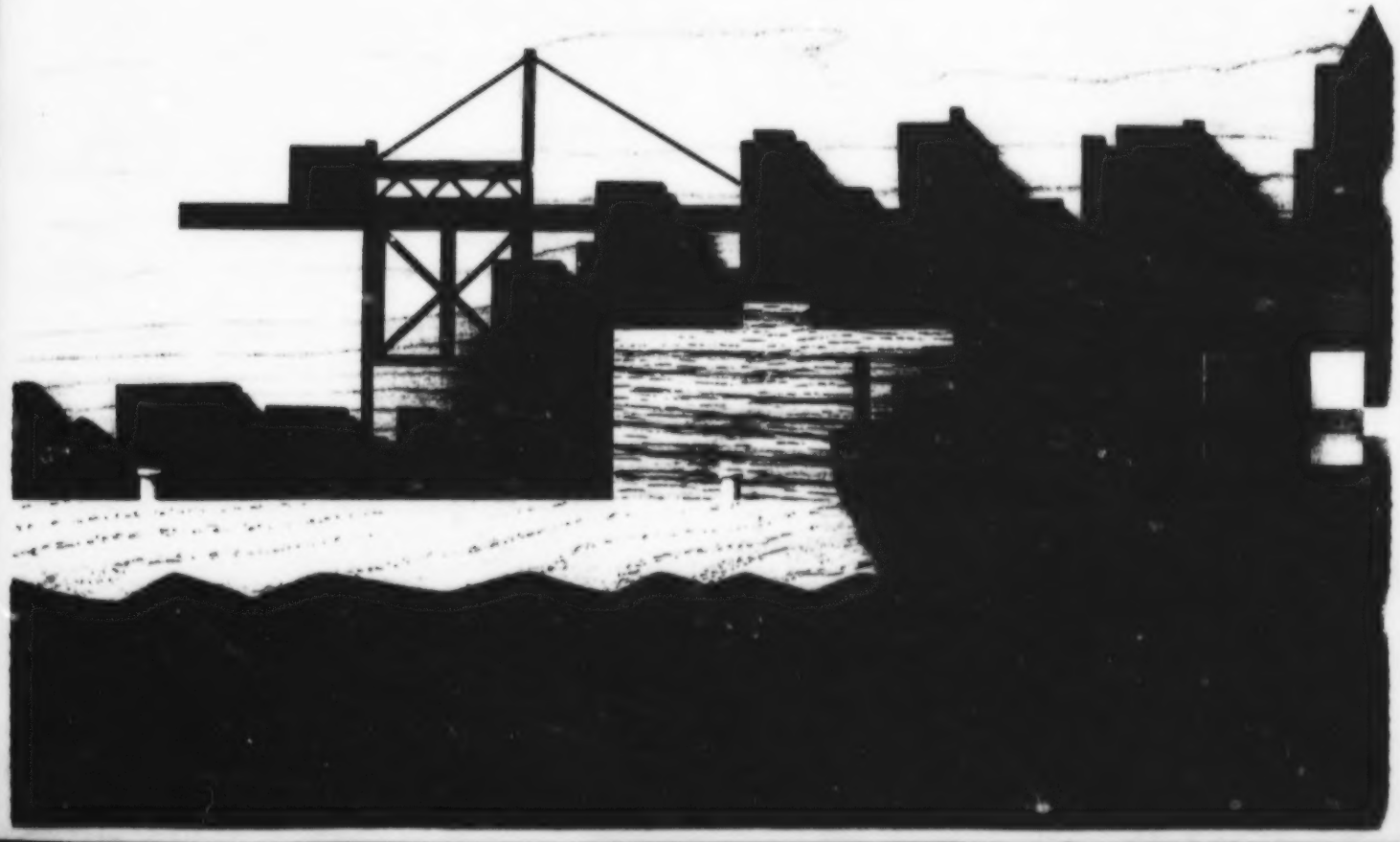
Société du port de Vancouver
200, rue Granville, Suite 1900
Vancouver (C.-B.)
V6C 2P9
Tél.: (604) 666-8978